



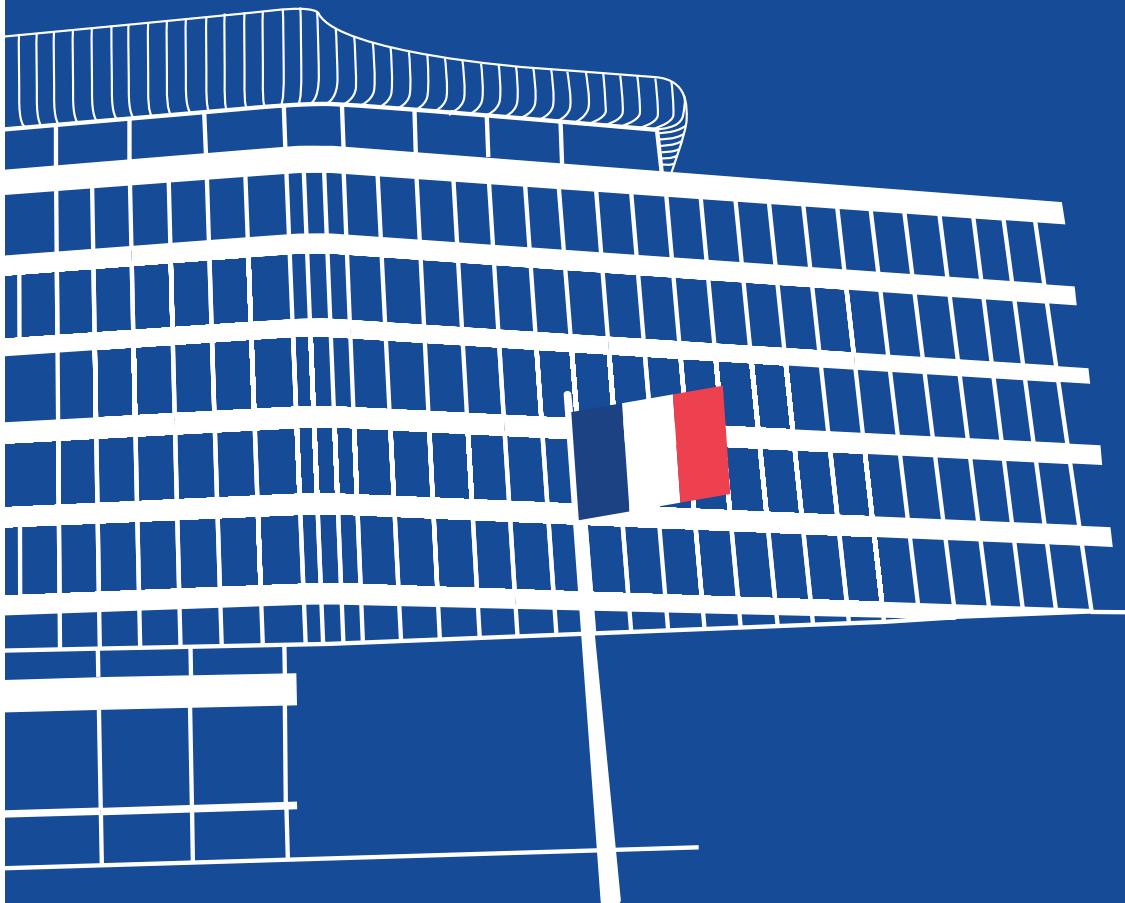
PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Rapport d'activité

des services de l'État dans le Val-de-Marne

2024





# Éditorial



**Étienne STOSKOPF**  
**Préfet du Val-de-Marne**

Cette année encore, ce rapport d'activité présente les principales actions de l'État dans le Val-de-Marne. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble des services au bénéfice du territoire et de ses habitants, qu'il s'agisse de garantir la sécurité de nos citoyens, de renforcer la cohésion sociale, ou de répondre aux enjeux de transition écologique.

Ce rapport permet également de prendre du recul sur l'année écoulée afin de se projeter dans des missions toujours plus nombreuses et répondre aux attentes des habitants, élus, entreprises et associations dans un souci d'amélioration de l'action publique.

L'année 2024 a bien sûr été marquée par une réussite collective : l'organisation et la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ! Grâce à la mobilisation de tous, le Val-de-Marne a pris toute sa part dans cet événement exceptionnel aux multiples enjeux. L'ensemble des services de l'État étaient engagés, proactifs souvent, réactifs dès que cela était nécessaire.

Je tiens tout particulièrement à saluer l'engagement des forces de l'ordre qui ont garanti la sécurité des sites stratégiques et des événements organisés dans le Val-de-Marne, tout en contribuant à la sécurisation des abords des sites olympiques.

Aujourd'hui, nous contribuons ensemble à faire vivre l'héritage de ces Jeux avec l'ouverture de sites de baignade sécurisés sur les bords de Marne.

Au-delà de cet événement, l'année 2024 a été synonyme d'un engagement continu des services de l'État sur différents fronts : la sécurité et la protection des populations face à des menaces en perpétuelle évolution, le déploiement du nouveau programme de renouvellement urbain pour améliorer le cadre de vie des habitants, construire des logements et lutter contre les fractures territoriales, le soutien apporté aux projets des collectivités territoriales, le développement des mobilités durables avec, notamment, la mise en service du prolongement de la ligne 14 sud, et l'installation du réseau pour l'emploi visant à renforcer les politiques publiques d'insertion.

Nous avons encore de nombreux défis devant nous, que ce soit sur le terrain de l'intelligence artificielle ou celui de l'adaptation au changement climatique qui doit se conjuguer avec la garantie d'un toit pour tous et la poursuite de la réindustrialisation. C'est ainsi que nous entendons poursuivre, à vos côtés, avec passion et détermination, les transformations du département pour offrir des services de qualité et un cadre de vie sûr et agréable aux Val-de-Marnais.

Pour y parvenir, les services de l'État continueront de répondre présents, guidés par des objectifs clairs : protéger, accompagner, faciliter, simplifier la vie des habitants et des collectivités du Val-de-Marne.

Depuis maintenant près d'un an que j'ai l'honneur de représenter l'État dans le Val-de-Marne, j'ai pu apprécier la compétence et le dévouement de l'ensemble des agents qui composent notre collectif de travail. Qu'ils en soient remerciés !

# Sommaire

Temps forts 2024	6
Cartographie du Val-de-Marne	8

---

## 1

### L'État, acteur de la dynamique olympique dans le Val-de-Marne

1 Rayonnement du Val-de-Marne à travers les JOP 2024	11
2 Plan zéro délinquance et sécurisation des sites et événements olympiques	14
3 Mobilisation pour l'emploi : une dynamique partenariale au service des JOP 2024	15
4 JOP 2024 : un levier d'aménagement durable des territoires	17

---

## 2

### L'État, garant de la sécurité et de la protection des populations

1 Renforcement des dispositifs de prévention et de protection contre l'insécurité	21
2 Intensification des actions contre les trafics de stupéfiants et la délinquance	26
3 Renforcement de la sécurité civile et prévention des risques	28
4 Vigilance accrue sur la sécurité sanitaire et alimentaire des consommateurs	29



Focus PPG «Renforcer la présence des forces de l'ordre dans l'espace public »

# 3

## L'État, pilier de la cohésion sociale et des valeurs républicaines

1 Des quartiers en renouveau, un engagement constant de l'État	33
2 Politiques inclusives pour l'égalité des chances et la lutte contre la précarité	35
3 Promotion des valeurs républicaines et de l'engagement citoyen	38
4 Accompagner les personnes dans leurs démarches en améliorant les services publics	38

Focus PPG « MaPrimAdapt' »



# 4

## L'État, moteur d'un aménagement durable des territoires

1 Soutien actif aux projets de transition écologique des collectivités territoriales	41
2 Stratégie d'un urbanisme équilibré au service d'un cadre de vie durable	44
3 Dynamiques d'aménagement renforcées	45
4 Modernisation des transports collectifs et développement des mobilités durables	46

# 5

## L'État au service du développement économique et de l'accès à l'emploi

1 Accélération des dynamiques d'innovation et du développement industriel	49
2 Impulsion d'une nouvelle dynamique pour le marché du travail	50



Focus PPG « Poursuivre le développement de l'apprentissage »

- L'État dans le Val-de-Marne : organigramme

54

# Temps forts



4 avril 2024

Inauguration de l'espace France Services à Sucy-en-Brie

21 juillet 2024

Relais de la flamme olympique



Mme Corinne SIMON, sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses, porteuse de la flamme à Villejuif.



27 juillet 2024

Inauguration du Club 2024 de Vincennes

24 juin 2024

Mise en service du prolongement de la ligne 14



26 juillet 2024

Activation du centre opérationnel départemental pour suivre la sécurisation de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques





27 août 2024

Relais de la flamme paralympique dans le Val-de-Marne

18 novembre 2024

Prise de fonctions d'Étienne STOSKOPF, préfet du Val-de-Marne



2, 3 et 4 décembre 2024

Signature des nouveaux contrats de ville «Engagements Quartiers 2030»

30 septembre 2024

Conférence des parties départementale relative à la planification écologique (COP)



27 octobre 2024

Destruction des trois tours d'habitation du quartier Chantereine à Alfortville dans le cadre du NPNRU



25 novembre 2024

Visite officielle du ministre François Durovray et de la ministre Catherine Vautrin à la direction interdépartementale des routes d'Île-de-France

# Cartographie



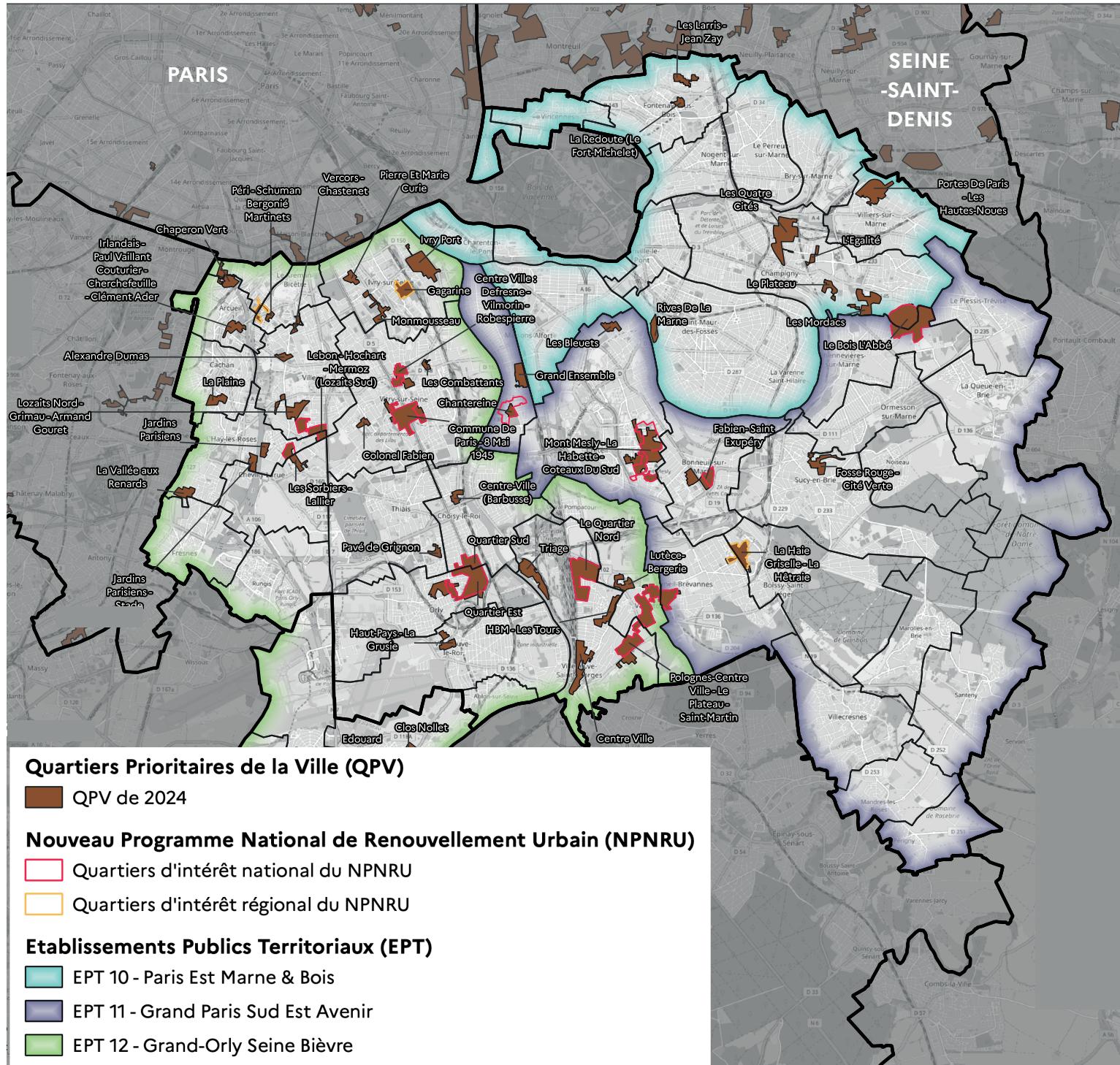
## 18 France Services



# du Val-de-Marne

47 quartiers politique de la ville (QPV)

3 établissements publics territoriaux (EPT)





# 1 L'État, acteur de la dynamique olympique dans le Val-de-Marne

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été un moment unique et fédérateur sans précédent pour le Val-de-Marne. Si le département n'accueillait pas de site de compétition, il a saisi cette opportunité pour affirmer sa place dans l'organisation, mobiliser les habitants du Val-de-Marne, valoriser ses équipements, et renforcer ses coopérations internationales, éducatives et culturelles.

## 1. RAYONNEMENT DU VAL-DE-MARNE À TRAVERS LES JOP 2024

Dans le cadre de la stratégie nationale d'accueil des délégations olympiques et paralympiques, le Val-de-Marne s'est affirmé comme un territoire engagé, grâce à la qualité de ses infrastructures sportives et à la diversité de son offre.

**15 délégations étrangères ont ainsi été accueillies au sein de 36 centres de préparation aux jeux (CPJ) répartis dans le département.** Piloté par le conseil départemental du Val-de-Marne et soutenu localement par les services de l'État coordonnés par la préfecture, ce dispositif a permis de garantir aux athlètes des conditions d'entraînement optimales avant les compétitions officielles.

### DES ÉQUIPEMENTS DE HAUT NIVEAU AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ces centres ont accueilli une grande diversité de disciplines, de la para-natation au judo, en passant par l'aviron, le handball ou encore le tennis de table.

Des délégations venues du Japon (breaking à Vitry-sur-Seine), de Corée du Sud (Créteil et Sucy-en-Brie), d'Australie, de Chine, du Brésil, de Maurice ou encore de Cuba ont séjourné dans le département.

Ces accueils ont renforcé la visibilité du Val-de-Marne à l'international et favorisé une dynamique d'échanges culturels et de coopération.



Délégation japonaise de breaking à Vitry-sur-Seine - 30 juillet 2024

### UN IMPACT LOCAL DURABLE AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES

Au-delà de l'accueil des délégations, les CPJ ont permis, dans une logique d'héritage, de valoriser et d'adapter les équipements existants aux standards internationaux. Avec le soutien de l'État et de ses opérateurs, notamment l'agence nationale du sport, plusieurs communes ont réalisé des aménagements durables.

Ces investissements bénéficieront, à long terme, aux clubs sportifs, aux établissements scolaires et à l'ensemble des habitants du Val-de-Marne.

## CLUBS 2024 ET LES ZONES DE CÉLÉBRATION : L'ÉLAN COLLECTIF AU CŒUR DES TERRITOIRES

Afin de permettre à tous les publics de participer à la fête olympique, deux zones de célébration labellisées Paris 2024 ont été déployées dans le département :

- l'une dans la **cour du château de Vincennes** ;
- l'autre à la **maison du handball de Créteil**.

Ces sites ont permis la retransmission des épreuves, l'organisation d'animations sportives et culturelles et de rassemblements festifs quotidiens. **Ils ont été cofinancés par l'État à hauteur de 20 %, dans la limite de 200 000 euros par site.**

Deux Clubs 2024 ont également été labellisés par l'État :

- **Champigny-sur-Marne** ;
- **Saint-Maur-des-Fossés**.

Pensés comme des espaces festifs, ouverts et conviviaux, ces clubs ont permis aux habitants de suivre en direct les épreuves des JOP dans un cadre sécurisé, animé et accessible.

Ces lieux de rassemblement ont bénéficié d'un habillage officiel aux couleurs des Jeux et d'une retransmission en continu des épreuves sportives. Leur labellisation a été conditionnée à la présentation d'un dossier de sécurité rigoureux, instruit par les services de l'État.

## UNE PROGRAMMATION CULTURELLE EN ÉCHO AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

L'État s'est fortement mobilisé pour promouvoir une offre culturelle de qualité accessible à tous les publics sur l'ensemble du territoire. Plusieurs actions soutenues ou initiées par l'État ont ainsi été labellisées « Olympiade culturelle » :

- **La tournée du Musée mobile - MuMo**, en partenariat avec le Centre Pompidou et la direction régionale des affaires culturelles Île-de-France, a proposé une exposition itinérante d'art contemporain dans plusieurs communes du Val-de-Marne : Villemomble, Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine, Chennevières-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Saint-Maur-des-Fossés.

Grâce à ce dispositif innovant, ce sont des œuvres majeures qui ont été rendues accessibles aux habitants, et en particulier aux jeunes publics, directement sur leur territoire, en pied d'immeuble ou dans les cours d'école.

Ce projet incarne la volonté de l'État de rapprocher la culture des citoyens en s'appuyant sur des partenariats forts entre institutions nationales et acteurs locaux.

- **L'événement « Six heures du soir en été »,** organisé au musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MACVAL) à Vitry-sur-Seine, a constitué un temps fort de cette Olympiade culturelle. Conçu en l'honneur du Japon, pays invité, cet événement a proposé une programmation pluridisciplinaire mêlant expositions, performances artistiques, concerts et ateliers participatifs. Il a mis en valeur les échanges interculturels et célébré la richesse des liens entre les arts contemporains français et japonais.



Allocution de Mme Sophie Thibault, préfète du Val-de-Marne, à l'occasion de la présentation des projets 2024 de l'Olympiade culturelle au musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MACVAL) - 26 avril 2024

## LE RELAIS DE LA FLAMME DANS LE VAL-DE-MARNE

Le 21 juillet 2024, le Val-de-Marne a accueilli avec ferveur l'étape n°63 du relais national de la flamme olympique, sur un **parcours de 25 kilomètres** traversant 16 communes du département du Val-de-Marne.

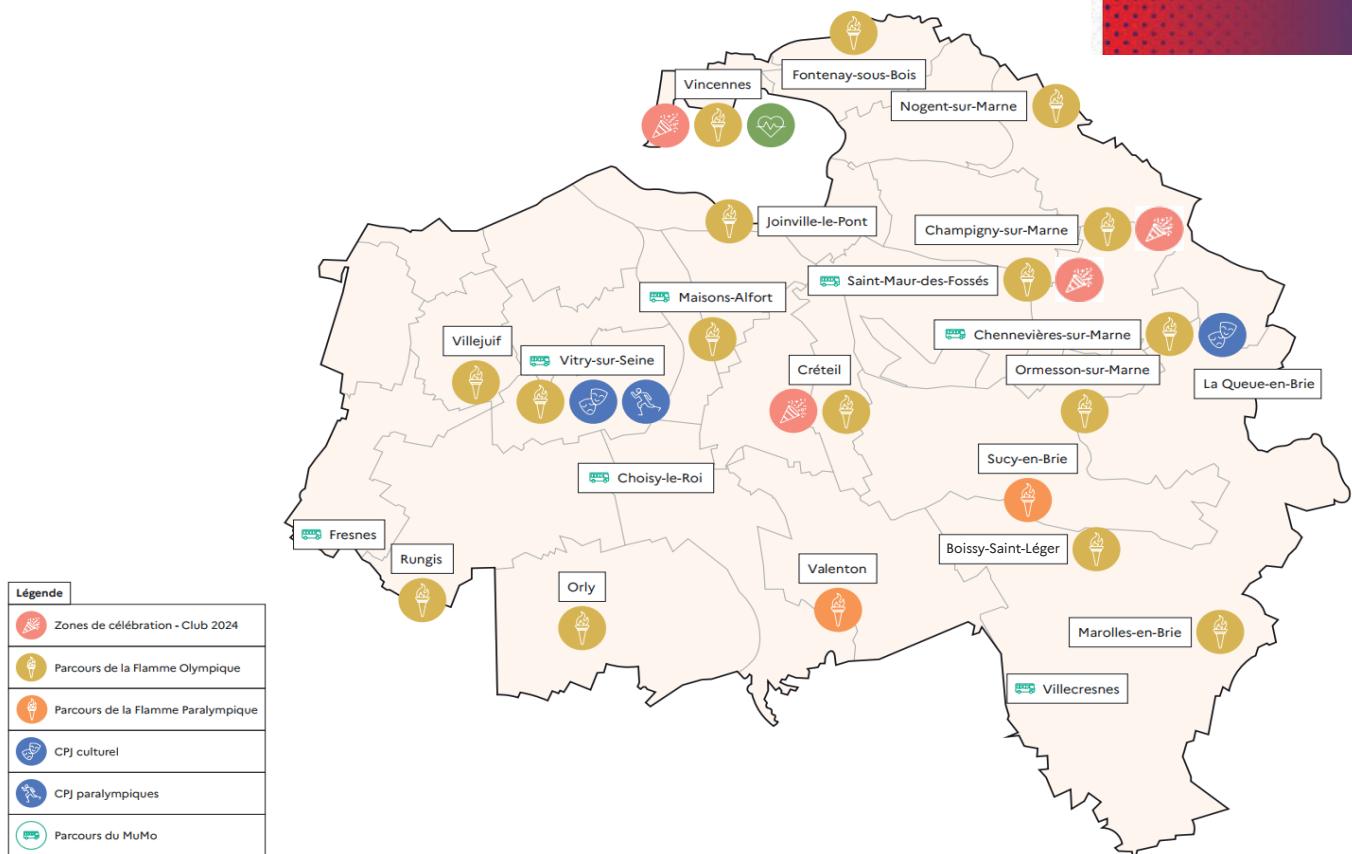
Près de 200 relais (dont des figures emblématiques comme Jason Lamy-Chappuis, Estelle Mossely ou encore Corinne Simon, sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses) ont porté la flamme sous les encouragements de plus de **160 000 spectateurs**, rassemblés tout au long du tracé.

La préfète du Val-de-Marne a donné le départ du dernier segment depuis les jardins de la préfecture, après un passage symbolique de la flamme au sein de l'Institut Gustave Roussy, en présence de jeunes patients.

Ce relais a donné lieu à une mobilisation remarquable des collectivités, des services de l'État et des associations.



### Cartographie des festivités dans le 94



Le **relais de la flamme paralympique**, le 27 août 2024, a prolongé cette dynamique inclusive à Valenton et Sucy-en-Brie, avec plus de 3500 participants, en présence de délégations, d'écoliers, de sportifs en situation de handicap et de bénévoles.



## UN ANCORAGE ÉDUCATIF FORT AUTOUR DES JEUX

La préfète déléguée pour l'égalité des chances et le service engagement, jeunesse et sport (SDJES) 94 ont piloté plusieurs actions éducatives en lien avec les Jeux :

- des « **colos apprenantes** » thématiques organisées autour des valeurs olympiques et paralympiques notamment au domaine de Grosbois pour des élèves issus des REP et REP+. 350 élèves ont bénéficié d'un départ en « colos apprenantes » en 2024 ;
- des **olympiades locales** financées dans le cadre des crédits « quartiers d'été olympiques » ;
- le programme « **Ma classe aux Jeux** » qui a permis à plus de 4 000 élèves val-de-marnais de bénéficier de billets pour assister à des épreuves olympiques et paralympiques.



Visite de la préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès d'un dispositif de quartier d'été à Vitry-sur-Seine - 23 juillet 2024

## 2. PLAN ZÉRO DÉLINQUANCE : SÉCURISATION DES SITES ET ÉVÉNEMENTS OLYMPIQUES

Les services de l'État dans le Val-de-Marne ont été mobilisés pour garantir la sécurité des sites stratégiques et des événements organisés sur le territoire ou à proximité immédiate.

**Le plan « zéro délinquance » déployé de janvier 2024 à septembre 2024 a mobilisé 544 policiers sur les 154 opérations menées dans ce cadre.**

Sur les 843 personnes contrôlées, 152 ont fait l'objet d'une interpellation, principalement pour des infractions relatives à des délits routiers et faux VTC, des ventes à la sauvette, des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) et des violences.

La direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94) a assuré la sécurisation de points sensibles comme les quais d'Ivry-sur-Seine et de Charenton-le-Pont lors de la **cérémonie d'ouverture**. Ses effectifs ont également été mobilisés pour la protection du parcours de la flamme olympique et paralympique, les « clubs 2024 », les portions val-de-marnaises de l'épreuve de contre-la-montre cycliste, les sites d'hébergement et de préparation des délégations ainsi que pour des missions de renfort sur d'autres sites olympiques de l'agglomération. Cette mobilisation s'est déroulée sans rupture des missions de sécurité du quotidien grâce à une gestion optimisée des effectifs et une couverture complète des services de proximité. Les **zones de célébration de Créteil et du Château de Vincennes** ont également été sécurisées quotidiennement par les forces de l'ordre.

En outre, la DTSP 94 a mis en place un service d'ordre conséquent pour le **passage de la flamme olympique et paralympique**, avec une sécurisation périphérique et une sécurisation du convoi.

À ces dispositifs spécifiques sur le département, la DTSP 94 a fourni quotidiennement des effectifs en renfort vers Paris ou la Seine-Saint-Denis afin de compléter le dispositif de la préfecture de police appelé « le dernier kilomètre », c'est-à-dire aux abords des sites olympiques.

La préfecture du Val-de-Marne a, de son côté, pris plusieurs mesures réglementaires pour organiser les conditions de sécurité et de circulation aux abords des événements.

Des arrêtés préfectoraux ont permis de fixer des périmètres répondant aux besoins des services de police, de secours et des organisateurs, de réguler temporairement le stationnement, et de fluidifier les déplacements dans les secteurs concernés. Ces mesures ont contribué à sécuriser les rassemblements tout en garantissant la continuité des services publics.

### Assurer un suivi opérationnel quotidien des épreuves

Durant toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, un suivi opérationnel quotidien a été assuré par les services de l'État afin de garantir le bon déroulement des épreuves. Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture, en lien avec les forces de sécurité intérieure (FSI), a été mobilisé chaque jour au sein du centre opérationnel départemental (COD). Pendant les quatre jours d'activation du COD (passage de la flamme olympique, cérémonie d'ouverture, épreuves de course contre la montre et relais de la flamme paralympique), celui-ci est resté en liaison permanente avec la préfecture de police et le centre de suivi et de planification zonal (CSPZ).

Par ailleurs, le SIDPC a assuré une remontée quotidienne d'informations relatives à l'impact des JOP dans le département concernant notamment la fréquentation des Clubs 2024. Ce dispositif renforcé s'est avéré indispensable pour faire face à l'affluence du public en particulier lors du passage de la flamme olympique.

## 3. MOBILISATION POUR L'EMPLOI : UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE AU SERVICE DES JOP 2024

Les JOP Paris 2024 ont été un catalyseur d'opportunités économiques et sociales.

### UNE MOBILISATION SIGNIFICATIVE EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Les besoins identifiés pour l'organisation des Jeux représentaient environ 25 000 emplois à l'échelle régionale dont 15 000 nécessitant un recrutement complémentaire.

Dans le Val-de-Marne, l'action des services de l'État a permis de répondre efficacement à ces besoins :

- **1 600 personnes ont été recrutées**, parmi lesquelles de nombreux demandeurs d'emploi, des jeunes suivis par les écoles de la deuxième chance (E2C) ou des étudiants ;
- **2 533 entrées en formation** ont été enregistrées, incluant 2 175 demandeurs d'emploi, soit 11,9 % du total régional ; 324 étudiants, représentant 16,9 % de la région.

**Ces dynamiques se sont traduites par 2 114 retours à l'emploi avec un taux de maintien dans l'emploi de 90 % à l'issue des Jeux.**

### L'ENGAGEMENT DES MISSIONS LOCALES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Les missions locales du Val-de-Marne ont joué un rôle déterminant dans le repérage et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans notamment dans les filières en tension telles que la sécurité privée.

Au total, 315 entrées en formation ont été réalisées par les missions locales du département, ce qui place le Val-de-Marne au **deuxième rang régional** (16 %).

Par ailleurs, France Travail Val-de-Marne a accompagné d'autres entreprises attributaires de marchés de PARIS 2024 permettant le recrutement de 197 personnes dans le domaine du nettoyage.

## ÉVÉNEMENTS

Le 21 février 2024, France Travail a organisé, à Cachan, une rencontre pour l'emploi réunissant des entreprises impliquées dans les JO 2024 et des secteurs en tension. Cette initiative visait à faciliter le recrutement en mettant en relation directe les employeurs et les candidats du territoire.



Présentation des métiers de la sécurité à des femmes en recherche d'emploi.  
Le 8 mars 2024 – sous-préfecture de Nogent-sur-Marne.



Dans une logique d'héritage, l'État soutient la continuité professionnelle des personnes recrutées à l'occasion des JOP. À cette fin, l'État a déployé la plateforme « Mon emploi en Île-de-France après les Jeux », avec l'appui de France Travail et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), afin de favoriser l'accès à un emploi durable pour les personnes mobilisées durant les JOP.



Forum « Mon emploi après les Jeux » en  
présence de la DRIEETS - 29 octobre 2024

#### 4. JOP 2024 : UN LEVIER D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont accéléré la reconquête de la **qualité de l'eau**.

Dans le Val-de-Marne, les services de l'État se sont engagés aux côtés des collectivités pour la tenue des épreuves de triathlon en Seine en garantissant une qualité d'eau compatible avec la baignade.

Des investissements majeurs ont été décidés par les collectivités pour atteindre cet objectif ambitieux, avec notamment :

- la résorption de plusieurs milliers de mauvais branchements ;
- la réalisation de travaux d'assainissement et de modernisation des réseaux ;
- la création d'une unité de désinfection des eaux et d'un collecteur souterrain d'eaux usées à Valenton ;
- l'installation d'une station de dépollution à Champigny-sur-Marne.

L'État, via l'Agence de l'eau Seine Normandie, a pour sa part dépensé au total plus de **275M€**, pour la période 2017-2024, au soutien de ces réalisations dans le Val-de-Marne, avec plus de 28M€ au titre de la seule année 2024, témoignant de son engagement en faveur de l'amélioration durable du cadre de vie et de l'environnement urbain.

## **UN HÉRITAGE CONCRET AU BÉNÉFICE DES HABITANTS**

Les efforts engagés sont poursuivis en 2025 pour améliorer la qualité de la baignade et renforcer l'accès aux milieux aquatiques dans le Val-de-Marne.

L'État a accompagné les collectivités territoriales dans l'ouverture progressive de sites de baignade sécurisés et accessibles à la population, en particulier sur les bords de Marne.

Cette dynamique implique un travail partenarial soutenu en matière d'aménagement des infrastructures d'accueil, d'entretien des berges et de gestion des flux. Elle s'appuie également sur la poursuite des investissements visant à améliorer durablement la qualité des eaux.

Des actions coordonnées de surveillance de la pollution, de modernisation des réseaux d'assainissement, ainsi que de contrôle renforcé des rejets industriels et domestiques sont mises en œuvre avec l'appui des agences de l'eau et des services de l'État.

Parallèlement, des mesures sont déployées pour garantir la sécurité des usagers : surveillance des zones de baignade, balisage adapté, information du public et prise en compte des enjeux de cohabitation avec la navigation.



Site de baignade de Joinville-le-Pont  
4 juillet 2025



# 2 L'État, garant de la sécurité et de la protection des populations

Au cœur des missions régaliennes de l'État, la sécurité et l'ordre publics nécessitent un engagement constant et une adaptation continue des méthodes. Les menaces évoluent, la délinquance adopte de nouvelles formes. Afin d'y faire face, outre l'intensification des actions de terrain, l'année 2024 s'est singularisée par le renforcement de la coordination entre les partenaires institutionnels et locaux dans la perspective d'ajuster les dispositifs aux réalités de chaque territoire.

Des plans d'action ciblés et des coopérations renforcées ont produit des résultats encourageants que les statistiques de la délinquance sont venues confirmer.

## 1. RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION CONTRE L'INSÉCURITÉ

### UNE DYNAMIQUE QUOTIDIENNE DE COOPÉRATION

La direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94), service relevant de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) de la préfecture de police, a consolidé ses partenariats avec l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et sociaux du territoire.

#### 1. Les groupes de partenariat opérationnel : une réponse concrète aux enjeux locaux

Parmi les outils de coopération les plus efficaces, les groupes de partenariat opérationnel (GPO) sont devenus un outil incontournable de régulation et de tranquillité publique.

Institués dans chacune des circonscriptions de sécurité publique du département, les GPO traitent des problématiques précises : appropriation abusive de l'espace public, stationnements illicites, ventes à la sauvette, rodéos urbains ou encore incivilités dans les transports.

Leur efficacité repose sur une coordination étroite entre les forces de sécurité intérieure, les polices municipales, les bailleurs sociaux, les entreprises de transport en commun, les services de douane ou encore les associations locales.

En 2024, les 43 GPO du Val-de-Marne ont eu à connaître de 144 situations problématiques dont 112 ont été résolues. Si ces chiffres marquent une baisse par rapport à 2023 (346 problématiques traitées, 206 résolues), cette évolution traduit à la fois une amélioration durable de la sécurité publique dans certaines zones et une prise en charge directe et réactive par les services de police de certaines difficultés ponctuelles.



Opération de contrôle anti fraude par les agents de la police nationale à Vitry-sur-Seine - 25 février 2025

## 2. Des actions de prévention ciblées au plus près des jeunes

### **CENTRE DE LOISIRS JEUNES 94 : LA PRÉVENTION EN ACTION, AU CŒUR DE LA JEUNESSE**

Dans le Val-de-Marne, le centre de loisirs jeunes (CLJ 94) s'impose comme un outil central de la politique de prévention menée par les services de l'État. Ce dispositif original, mis en œuvre par des fonctionnaires de police, mise sur la création d'un lien direct entre les forces de l'ordre et la jeunesse. Il en est attendu des résultats en termes de prévention de la délinquance et d'amélioration du vivre-ensemble.

Le CLJ offre un cadre « à part », bienveillant et sécurisant à destination des jeunes dont un tiers issus des quartiers prioritaires. C'est un espace de confiance, d'écoute, de dialogue et d'accompagnement.

Tout au long de l'année, et plus intensément pendant les vacances scolaires, le CLJ propose un programme riche et varié d'activités éducatives, sportives et citoyennes telles que des ateliers de citoyenneté et de prévention routière, des actions de sensibilisation et des sports collectifs.

### **L'ÉCOLE, UNE INSTITUTION À PROTÉGER**

Dans un contexte de remise en cause des grands principes républicains et de montée des violences, les services de l'État ont placé la sécurité dans et autour des établissements scolaires parmi leurs premières priorités. Une sensibilisation renforcée a été menée auprès des chefs d'établissements afin d'encourager une remontée systématique des faits violents et des atteintes aux valeurs de la République en particulier à la laïcité.

Dans le cadre du programme de lutte contre le harcèlement à l'école « pHARe », l'ensemble des établissements scolaires du département a bénéficié d'une formation visant à améliorer la détection, la prise en charge et le traitement des situations de harcèlement.

### **UN ENCADREMENT RIGoureux DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE**

La régulation de l'instruction en famille s'est également intensifiée en 2024.

La DSDEN a instruit 547 demandes contre 788 l'année précédente. Cette baisse notable s'accompagne d'une évolution de la répartition : 254 accords pour 263 refus traduisant un contrôle plus strict et une harmonisation accrue des pratiques à l'échelle académique.



*Dispositif RAID Aventure organisé par des agents de police à Choisy-le-Roi - 18 avril 2024*

### **CHIFFRES CLÉS - BILAN 2024**

- 5 594 jeunes accueillis dans le cadre des activités du CLJ ;
- +23 % de fréquentation par rapport à l'année 2023 ;
- 2 016 jeunes issus des quartiers prioritaires, soit 36 % des participants.

Cette action a été consolidée par la mise en place, au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, d'une **cellule départementale de lutte contre le harcèlement**. Celle-ci assure le suivi des situations signalées dans le premier et le second degrés, accompagne les établissements dans la mise en œuvre des dispositifs, et pilote la labellisation des écoles et collèges engagés dans une démarche active de prévention. Une attention est également portée à la formation des équipes à « la méthode de la préoccupation partagée », outil reconnu pour désamorcer les dynamiques de harcèlement.

## PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : UN ENGAGEMENT STRUCTURANT DE L'ÉTAT

Décliné à l'échelle départementale depuis 2022, le plan de prévention de la délinquance s'appuie sur trois axes prioritaires :

- la lutte contre la délinquance juvénile ;
- la prévention des violences conjugales et intrafamiliales ;
- l'amélioration de la tranquillité publique.

En 2024, l'État a mobilisé plus de 1,1 million d'euros via le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour soutenir les projets portés par les collectivités, les forces de sécurité et le tissu associatif du Val-de-Marne.

Axe d'intervention	Montant engagé	Exemples de projets financés
Sécurisation des sites sensibles et équipement des polices municipales	211 759,00 €	15 établissements scolaires, 3 sites sensibles vulnérables à la menace terroriste
Délinquance juvénile	373 000,00 €	Médiation de proximité, rencontres interquartiers
Violences conjugales et intrafamiliales	315 100,00 €	Soutien aux associations, développement des intervenants sociaux en commissariat (ISC)
Tranquillité publique	126 309,00 €	Prox Raid Aventure, brigade « équestre départementale »
Prévention de la radicalisation	61 971,00 €	Actions de promotion de la laïcité et de lutte contre les dérives sectaires

## **SURVEILLANCE ET ACTIONS CIBLÉES DANS L'ESPACE PUBLIC**

### **La sécurisation des lieux sensibles**

A travers la mise en place de gardes statiques et de patrouilles visibles aux abords des sites, la force **Sentinelle** et la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP 94) ont été mobilisées pour assurer la sécurisation des établissements exposés.

Les établissements scolaires ont ainsi bénéficié d'une présence renforcée des forces de l'ordre afin de prévenir toute violence contre les professionnels ou les élèves ainsi que les violences entre jeunes.

À la suite de l'attentat terroriste du 7 octobre 2023 et dans un contexte marqué par une recrudescence des actes antisémites sur l'ensemble du territoire national, les forces de l'ordre se sont réorganisées pour prendre en compte l'élévation du niveau de risque à l'encontre des sites cultuels et scolaires de la communauté juive.

L'État a également poursuivi son engagement dans le financement de travaux de sécurisation des lieux de culte à travers le FIPDR.

**Dans le Val-de-Marne, en 2024, trois édifices cultuels – une synagogue, une mosquée et une église – ont bénéficié de ce soutien, pour un montant total de 68 381 €.**

### **La lutte contre les nuisances du quotidien**

Les actions menées contre les rodéos motorisés, les ventes à la sauvette et les occupations illicites ont permis d'envoyer un signal clair de fermeté.

Ainsi en 2024 :

- plus de 1 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été dressées pour des infractions portant atteinte à la tranquillité publique ;
- les saisies de deux-roues ont progressé de 77 à 107 soit une augmentation de 38,9 %.

Parmi les infractions dont la répression a été intensifiée, l'occupation illicite des halls d'immeubles est une source récurrente de tension dans les quartiers. Ainsi, en complément des AFD dressées pour des troubles divers à la tranquillité publique, 2 342 verbalisations spécifiques ont ciblé les occupations illicites de halls d'immeuble.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes approfondies ont permis de démanteler des réseaux de vente de cigarettes de contrebande responsables de nuisances durables notamment à proximité des transports en commun.



*Visite de la préfète auprès de la force Sentinelle mobilisée dans le département - 31 décembre 2023*

## La lutte contre les escroqueries au préjudice des personnes âgées vulnérables

Les escroqueries visant les personnes âgées ont augmenté en 2024, avec 693 faits enregistrés soit une hausse de 12,7 % dans le Val-de-Marne.

Des campagnes ciblées, menées par les policiers de la sûreté territoriale (service en charge des enquêtes judiciaires à la DTSP), ont été déployées auprès des seniors afin de leur apprendre à mieux détecter les fraudes et éviter de tomber dans les pièges tendus par des escrocs toujours plus ingénieux.

Les enquêtes menées ont permis de rapprocher un grand nombre de faits souvent commis par des réseaux organisés.

Les escrocs exploitent de multiples canaux pour repérer leurs victimes : annuaires téléphoniques, informations personnelles issues de la sphère numérique ou encore données obtenues sur le darknet. Aucune zone géographique du département n'est épargnée, même si les quartiers pavillonnaires sont souvent davantage ciblés dans cette forme de délinquance.

Grâce à la réactivité et à la coordination des services de police, les résultats obtenus témoignent de progrès importants avec une **hausse du taux d'élucidation de +40,9 %** des escroqueries simples et de +18,18 % pour les escroqueries commises en bande organisée.



## Lutte contre les rixes et prévention de la délinquance juvénile

Le département est, de longue date, exposé aux phénomènes de rixes entre jeunes qui constituent un enjeu majeur de sécurité publique.

En 2024, 15 procédures liées à des rixes entre jeunes ont été recensées, un niveau identique à celui de l'année précédente. Face à cette situation, un pilotage renforcé est assuré par la mise en place d'un **état-major de sécurité** (coprésidé par le préfet et le procureur de la République) dédié aux rixes entre bandes rivales.

Ce dispositif associe l'ensemble des forces de sécurité intérieure, les services de l'éducation nationale et les collectivités locales afin de coordonner les actions de prévention, faire circuler les informations et réagir plus rapidement en cas de besoin.

En complément, des dispositifs sont déployés afin de prévenir les violences juvéniles, notamment en milieu scolaire. Des **médiateurs scolaires** interviennent dans plusieurs établissements du Val-de-Marne et sont financés conjointement par l'État et les communes sur une durée de trois années scolaires. Ils sont un levier efficace de prévention des violences et du harcèlement.

En 2024, ce dispositif a été complété grâce à un partenariat étroit avec les communes de Villeneuve-le-Roi et d'Orly, permettant la création d'un nouveau poste de médiateur au lycée Marianne de Villeneuve-le-Roi, en poste depuis la rentrée scolaire 2024-2025.

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance à Saint-Maur-des-Fossés - 13 décembre 2024

## 2. INTENSIFICATION DES ACTIONS CONTRE LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS ET LA DÉLINQUANCE

Le Val-de-Marne reste confronté à des phénomènes délinquants persistants : trafic de stupéfiants, violences inter-quartiers, atteintes aux biens et incivilités. Toutefois, les données consolidées pour l'année 2024 font état d'une évolution favorable avec une baisse enregistrée dans plusieurs catégories d'infractions :

- **Atteintes aux biens** : 43 914 infractions constatées, en recul de 3,4 % par rapport à 2023 ;
- **Troubles à la tranquillité publique** : 22 902 faits enregistrés, en diminution de 5,1 % ;
- **Atteintes volontaires à l'intégrité physique** : 18 651 faits, en baisse de 1,2 % ;
- **Infractions liées aux stupéfiants** : 8 819 faits constatés, en hausse de 5,3 %, reflet de l'intensification des actions répressives sur ce segment.

Comme partout en France, la lutte contre les trafics de stupéfiants s'est intensifiée grâce au déploiement ciblé de moyens opérationnels sur les points de deal identifiés, combinant harcèlement des traquants, sécurisation des quartiers et démantèlement des réseaux (voir ci-dessous l'encadré sur les opérations « place nette »).

Cette stratégie départementale coordonnée a permis :

- **1 694 interpellations** ;
- **des saisies majeures** :



1 tonne  
de cannabis



18 kilos  
de cocaïne



10 kilos  
de drogues de synthèse



670 000 euros  
en numéraire

L'efficience de cette action s'est illustrée par le démantèlement d'une importante filière à Villeneuve-Saint-Georges avec la saisie de 235 kg de cannabis et l'interpellation de 10 individus.

Le nombre de points de deal dans le département a ainsi été réduit de 46 à 40 sur l'année.

Parallèlement à ces opérations, la politique de verbalisation des consommateurs s'est poursuivie avec l'émission de 4 759 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) en 2024, témoignant de la mobilisation constante pour tarir la demande et sanctionner l'usage. Cette approche a permis l'interpellation de 606 individus pour trafic et de 565 pour usage ou revente.

### DES OPÉRATIONS « PLACE NETTE »...

Afin de lutter plus efficacement contre la délinquance dans les quartiers les plus exposés par l'insécurité, les opérations dites « place nette » ont été fortement intensifiées. 23 opérations « place nette » ont ainsi été conduites sur 9 communes du département, accompagnées de 47 actions complémentaires principalement concentrées sur deux secteurs prioritaires : Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. Ces actions coordonnées visent à reprendre la maîtrise des secteurs fragilisés par une délinquance installée.

Elles ont permis :

- 4250 personnes contrôlées ;
- plus de 1000 véhicules contrôlés ;
- 138 interpellations mises en cause dans des affaires judiciaires ;
- 32 personnes écrouées à l'issue de leur garde à vue ;
- près de 400 infractions pénales constatées.

### ...AU PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL DE RESTAURATION DE LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN (PADRSQ)

Un plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) a été élaboré en 2024 pour répondre aux problématiques d'insécurité persistante ou émergente dans certains secteurs du Val-de-Marne.

13 secteurs font l'objet d'une surveillance renforcée équitablement répartis sur l'ensemble des districts. La zone de l'aéroport d'Orly constitue également un secteur à part entière.



## **« RENFORCER LA PRÉSENCE DES FORCES DE L'ORDRE DANS L'ESPACE PUBLIC »**

La présence opérationnelle des forces de sécurité intérieure dans l'espace public est une politique prioritaire qui fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation précis.

L'augmentation des heures de patrouille sur la voie publique assurées par les forces de l'ordre, en particulier par les effectifs de la police nationale, permet d'obtenir des résultats supplémentaires dans la lutte contre la délinquance du quotidien. Leur présence sur les lieux de vie améliore le dialogue avec la population et la coordination avec tous les acteurs du territoire.

Ainsi, en 2024, ce sont **1 845 899 heures de patrouille** qui ont été réalisées dans l'espace public, dépassant largement l'objectif annuel fixé à 1 613 177 heures soit 114 % de l'objectif fixé.

### **Action de sensibilisation à la sécurité routière**

Dans le cadre de la prévention des risques liés à la circulation, les services de la préfecture et de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ont organisé, le 10 décembre 2024, une **journée de sensibilisation à la sécurité routière**, sur le site de la préfecture, autour du thème « Voir et être vu ».

Cette opération, centrée sur les **enjeux de visibilité** en période hivernale, visait à inciter les agents publics, également usagers de la route, à adopter des comportements responsables :

- multiplier les gestes de vigilance,
- respecter le code de la route,
- porter des vêtements clairs ou des dispositifs rétro-réfléchissants pour les usagers des mobilités douces.

De nombreux acteurs engagés dans la lutte contre l'insécurité routière (associations, entreprises, forces de l'ordre, intervenants départementaux de la sécurité routière...) ont contribué à l'événement en proposant ateliers, films, et supports pédagogiques rappelant les dangers de la route et les bons réflexes à adopter.

Par ailleurs, la préfecture a procédé à **1 114 suspensions de permis de conduire** dont :

- 37 % pour conduite sous l'emprise de l'alcool ;
- 32 % pour conduite après usage de stupéfiants ;
- 28 % liées à des excès de vitesse ;
- 2 % pour téléphone au volant ;
- 0,7 % pour refus d'obtempérer ;
- 0,3 % en lien avec des accidents mortels.

### 3. RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES RISQUES

#### DES EXERCICES OPÉRATIONNELS POUR TESTER LES CAPACITÉS D'INTERVENTION

Trois exercices majeurs de sécurité civile ont été conduits en 2024 par le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) en lien étroit avec les services de secours et les partenaires concernés. Ces simulations ont permis de tester la coordination des acteurs en situation de crise, d'affiner les dispositifs d'alerte et d'intervention et de renforcer la réactivité des chaînes de commandement. Les scénarios retenus portaient sur :

- le plan particulier d'intervention (PPI) de l'usine d'assainissement de Valenton (SIAAP) ;
- un incendie au sein de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil ;
- un incident dans le tunnel de Thiais sur l'A86.



Exercice dans l'usine d'assainissement de Valenton - 5 avril 2024

#### SENSIBILISER LES JEUNES AUX ENJEUX DE SÉCURITÉ

Dans le cadre de la promotion 2023-2024 du dispositif des *cadets de la sécurité civile*, 98 élèves de classe de 5e issus de huit collèges du département (situés à Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Vincennes, Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes) ont bénéficié d'un parcours de sensibilisation et de formation.

Cette initiative, pilotée par le SIDPC et la Croix-rouge française avec l'appui des établissements scolaires et des services de secours, contribue à l'éveil citoyen des plus jeunes et à la diffusion de la culture de sécurité. La cérémonie de clôture de l'année s'est tenue le 17 juin 2024 à Limeil-Brévannes.

#### UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE MOBILISÉE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ERP ET LES IGH

Le Val-de-Marne compte près de 4 100 établissements recevant du public (ERP), dont 120 de première catégorie (capacité supérieure à 1 500 personnes) et 15 immeubles de grande hauteur (IGH).

En 2024, 839 dossiers ont été instruits (permis de construire, autorisations de travaux) et 106 visites de contrôle ont été réalisées dans le cadre de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Soucieuse de renforcer la culture de prévention, la préfecture a organisé, le 30 octobre 2024, le premier *Rendez-vous des préventionnistes du Val-de-Marne*. Cet événement a réuni de nombreux représentants communaux autour d'un temps d'échange sur les évolutions réglementaires, le rôle de la commission de sécurité dans les ERP et les IGH, ainsi que les bonnes pratiques observées sur le territoire.

Un guide pratique, élaboré à l'attention des maires, a également été diffusé en 2024. Il vise à mieux faire connaître le fonctionnement de la commission de sécurité incendie et ses implications dans l'ouverture, la transformation ou la réhabilitation des ERP et IGH.

#### SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La sous-commission départementale de sécurité des infrastructures et systèmes de transport a émis en 2024 un avis favorable à l'exploitation du **tunnel de Nogent-sur-Marne** à l'issue de l'instruction complète de son dossier de sécurité. Ce type de procédure permet de garantir un haut niveau de sûreté pour les usagers des grands équipements structurants du territoire.



## 4. VIGILANCE ACCRUE SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET ALIMENTAIRE DES CONSOMMATEURS

En 2024, l'État a renforcé son action de proximité en matière de protection économique et sanitaire des consommateurs dans le Val-de-Marne. Les contrôles sur le terrain menés auprès des entreprises et auprès des fournisseurs de produits et services ont augmenté de 8 % par rapport à 2023.

### UNE ACTION COORDONNÉE DE LUTTE CONTRE LES FRAUDES

La protection de nos concitoyens repose sur une lutte rigoureuse contre toutes les formes de fraudes qu'elles soient sanitaires, fiscales ou sociales.

À ce titre, l'activité du comité opérationnel départemental anti-fraude (**CODAF**) est restée particulièrement soutenue en 2024, avec 472 opérations de contrôle.

Cinq objectifs prioritaires avaient été identifiés : les chantiers, les dark kitchens, les bars à chicha, les entreprises ayant recours à l'intérim et la lutte contre les filières d'exploitation des étrangers en situation irrégulière (ESI).

Ces actions ont permis de relever des **infractions dans 61 % des cas contrôlés** parmi lesquelles des fraudes à l'hygiène (près de 30 %), du travail illégal (13,8 %) et l'emploi d'étrangers en situation irrégulière (11,4 %).

Le préjudice financier global estimé dans ce cadre s'élève à 3,17 millions d'euros.

### SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'EXIGENCE

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) veille à la sécurité des denrées alimentaires tout au long de la chaîne, des établissements de production jusqu'aux points de vente.

En 2024, 2200 contrôles ont été effectués dont 1 600 contrôles dans les commerces de remise directe de denrées alimentaires aux consommateurs (restaurants, boucheries, boulangeries, grandes surfaces), représentant 72 % des inspections.

La fréquence de contrôle a presque doublé par rapport à 2023 (+97 %) dans ce secteur.



Contrôle effectué par la DDPP sur le marché d'Ivry-sur-Seine - 10 juillet 2024

Les résultats de ces inspections confirment un besoin de vigilance : deux établissements sur trois présentaient des anomalies.

### QUELQUES CHIFFRES

Les suites données à ces contrôles, adaptées à la gravité des anomalies, ont été significatives :

- 47 fermetures administratives d'urgence (restaurants, boucheries, boulangeries...) ;
- 35 intentions de fermeture avec procédure contradictoire ;
- 450 mises en demeure ;
- 950 avertissements.

## **LA LUTTE CONTRE LES PRATIQUES DE « FRANCISATION » DES DENRÉES ALIMENTAIRES, UNE PRIORITÉ D’ACTION POUR LA DDPP**

Les pratiques de francisation de fruits et légumes font l’objet d’une attention particulière sur le marché d’intérêt national (MIN) de Rungis.

À l’issue d’une enquête d’envergure débutée en 2021, la DDPP avait démontré qu’un opérateur important du MIN avait commercialisé 400 tonnes de champignons de Paris en les présentant comme d’origine France alors qu’il s’agissait de champignons polonais.

Cette affaire a été jugée en novembre 2024. La société a été condamnée à une amende de 150 000 euros. Elle n’a pas fait appel de ce jugement.

## **SÉCURITÉ DES PRODUITS NON ALIMENTAIRES : ASSURER LA LOYAUTE ET PRÉVENIR LES RISQUES**

Jouets, articles de puériculture, produits chimiques ou électriques, cosmétiques, biocides, matériaux au contact des denrées alimentaires, textiles ou encore bijoux fantaisie : tous ces biens font l’objet de contrôles renforcés à chaque étape du cycle de vie, de la fabrication à la distribution, quel que soit le canal de vente (magasins physiques ou commerce en ligne).

## **SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS**

Une attention particulière a été portée au domaine des équipements de loisirs, en particulier les **structures gonflables**, qui peuvent être à l’origine d’accidents graves voire mortels. Les inspections ont mis en évidence plusieurs anomalies techniques, notamment l’absence de lestage suffisant, pouvant entraîner un risque de renversement ou d’envol en cas de vent. Ces anomalies ont donné lieu à des mises en conformité immédiates, voire à l’arrêt volontaire de l’activité, le temps pour l’exploitant de corriger les défaillances identifiées.

Des avertissements ont également été délivrés afin de sensibiliser les professionnels à une meilleure connaissance de la réglementation et prévenir la réapparition de ces manquements.

## **SANTÉ ANIMALE ET PROTECTIONS DES ESPÈCES : ASSURER LE RESPECT DES NORMES ET LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE**

La DDPP s’assure du respect des règles en matière de bien-être animal, en inspectant des élevages, pensions, centres équestres, refuges, animaleries...

Elle délivre les autorisations administratives relatives à la détention d’animaux issus de la faune sauvage captive, ainsi que des certificats pour l’exportation des animaux vivants, par exemple pour les personnes voyageant avec leur animal de compagnie.

Elle agit également pour la prévention des risques liés à la rage en luttant contre les importations illégales de carnivores domestiques.

Dans le cadre de la lutte contre la maltraitance animale, l’action de la DDPP 94 a abouti en 2024 au **retrait de 52 animaux** (chiens, chats, lapins) à leurs propriétaires, avec l’appui des associations de protection animale et des forces de l’ordre. Ces actions s’accompagnent de poursuites pénales à l’encontre des responsables de ces maltraitances.

L’État est intervenu avec les forces de l’ordre et avec l’association Fondation Assistance aux Animaux chez un éleveur de chiens non déclaré. Trois femelles de type American Bully étaient laissées à l’abandon dans une cour sans abri et dans des conditions insalubres. Elles ont été prises en charge et soignées par l’association.



L’affaire a été jugée le 17 décembre 2024 : l’éleveur a été reconnu coupable par le tribunal judiciaire de Créteil et condamné à 9 mois d’emprisonnement avec sursis, assortis d’une interdiction définitive de détenir un animal et d’exercer toute profession en lien avec les animaux.

## CHIFFRES CLÉS 2024

- 4 512 contrôles terrain réalisés tous secteurs d'intervention confondus ;
- +8 % d'augmentation par rapport à 2023 ;
- 95 agents mobilisés, issus de plusieurs ministères (Économie, Agriculture, Intérieur).

### Traitement des signalements :

- 13 400 signalements reçus via SignalConso ;
- 7 500 courriers et courriels traités.

*Bien que la majorité des signalements concerne des litiges contractuels, leur exploitation permet un meilleur ciblage des contrôles.*

### Protection animale et santé vétérinaire

- 52 animaux retirés pour maltraitance ;
- 51 signalements traités ;
- 327 dossiers d'autorisations administratives pour la faune sauvage captive et les animaux de compagnie ;
- 542 dossiers de prévention liée au risque rage.

### Exportations et contrôles sanitaires

- 96 770 certificats d'exportation délivrés pour les animaux vivants ou produits alimentaires ;
- 342 contrôles de responsables de première mise sur le marché (produits alimentaires ou industriels) ;
- 587 prélèvements (produits alimentaires ou industriels) ;
- 516 alertes sanitaires gérées ;
- 39 enquêtes liées à des toxi-infections alimentaires collectives.

### Suites administratives et judiciaires

- 1 753 avertissements ou rappels à la réglementation ;
- 628 mises en demeure ;
- 47 fermetures administratives (restaurants, boucheries, etc.) ;
- 145 procès-verbaux, dont 75 procédures pénales et 70 sanctions administratives ;
- 1 015 327 € de sanctions administratives prononcées.



Signature du contrat de mixité sociale (CMS) de Saint Mandé - 11 juillet 2024

# 3

# L'État, pilier de la cohésion sociale et des valeurs républicaines

## 1. DES QUARTIERS EN RENOUVEAU, UN ENGAGEMENT CONSTANT DE L'ÉTAT

### **RENOUVELLEMENT URBAIN : LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL ENTRE DANS SA PHASE OPÉRATIONNELLE**

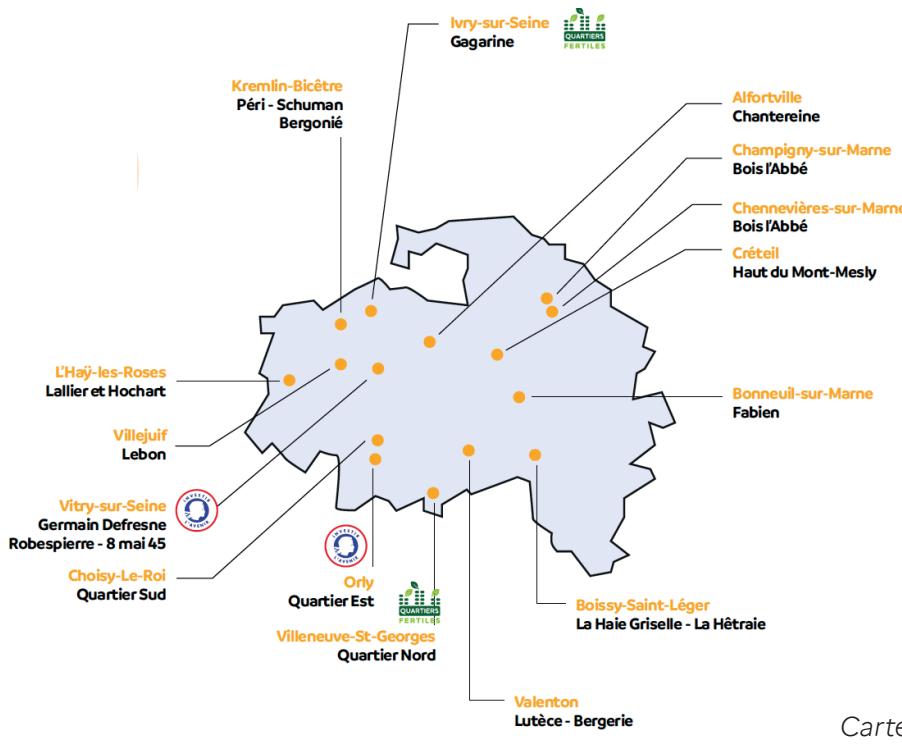
2024 marque une étape importante dans la mise en œuvre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** (NPNRU), piloté par l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et appuyé par l'État. Ce programme ambitieux vise une transformation en profondeur des quartiers de la politique de la ville, à travers des interventions ciblées sur l'habitat, les équipements publics, l'espace urbain et les mobilités.

Dans le Val-de-Marne, **15 sites répartis sur 16 communes bénéficient de cette dynamique de renouvellement urbain**, portée par un partenariat fort entre l'ANRU, les collectivités territoriales et les services de l'État.

Les derniers programmes de rénovation urbaine du département ont été contractualisés par les différents partenaires de l'ANRU et de l'État dans les conventions de site du quartier du Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne, du quartier La Haie Griselle – La Hêtraie à Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes, du quartier Nord à Villeneuve-Saint-Georges et des quartiers en politique de la ville du centre-ville de Vitry-sur-Seine.

Ces engagements s'inscrivent dans une logique d'amélioration durable du cadre de vie des habitants, de cohésion sociale et de lutte contre les fractures territoriales.

Parmi les événements marquants de 2024, figure la démolition (par explosion) de trois tours d'habitation du quartier Chantereine d'Alfortville, intervenue le 27 octobre 2024, après une préparation minutieuse intégrant les enjeux de sécurité pour les habitants comme pour les agents mobilisés.



## LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Le comité départemental de lutte contre l'habitat indigne s'est réuni le 25 septembre 2024 à la préfecture du Val-de-Marne pour renforcer la coordination entre les services de l'État, les collectivités et les acteurs locaux. L'objectif était d'intensifier le repérage des situations d'insalubrité et de structurer les réponses, tout particulièrement en direction des ménages concernés.

Ainsi, grâce à l'engagement des services de l'État :

- 47 ménages ont bénéficié d'un accompagnement renforcé via le dispositif « aller vers et dans le logement » (AVDL) incluant l'accès au logement et la réalisation de travaux d'office lorsque nécessaire ;
- une situation complexe de syndrome de Diogène a pu être résolue par une intervention coordonnée, avec un accompagnement individualisé.

## OPTIMISATION DU PARC D'HÉBERGEMENT : UNE STRATÉGIE DE TRANSFORMATION PORTÉE PAR L'ÉTAT

Face à une forte pression sur l'hébergement d'urgence, l'État a engagé dans le Val-de-Marne une stratégie de transformation du parc avec

pour objectif de garantir des solutions plus durables et mieux adaptées aux publics accueillis.

En 2024, près de 63 % des places reposaient encore sur des nuitées hôtelières peu propices à un accompagnement de qualité.

Pour y remédier, les services de l'État ont engagé une réorientation en profondeur autour de deux actions :

- la transformation de places hôtelières en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), permettant un accompagnement social renforcé ;
- la création de nouvelles places en centres d'hébergement d'urgence (CHU), en substitution directe des nuitées hôtelières.

Ces structures offrent une prise en charge de meilleure qualité au sein d'un parc d'hébergement structuré. En 2024, l'État a ainsi financé la création de 60 places supplémentaires à Fontenay-sous-Bois dédiées pour moitié aux familles nombreuses et pour moitié à l'accueil de personnes isolées.

Cette politique se poursuivra jusqu'en 2027, avec le déploiement d'un dispositif de solidarité interdépartemental visant la création de plus d'une centaine de places pérennes.

### «MaPrimeAdapt'»



Au 1er janvier 2024, MaPrimeAdapt' est devenue l'aide unique pour financer l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, en remplacement des anciens dispositifs de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat, de la caisse nationale d'assurance vieillesse et du crédit d'impôt. Ce nouveau cadre simplifié permet un accompagnement plus visible et plus efficace des ménages.

La montée en puissance du dispositif est tangible : 189 logements ont été adaptés dans le Val-de-Marne en 2024 (contre 132 en 2022 et 122 en 2023).



## 2. POLITIQUES INCLUSIVES POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

### LES DISPOSITIFS « POLITIQUE DE LA VILLE »

Depuis la révision de la géographie prioritaire entrée en vigueur le 1er janvier 2024, le Val-de-Marne compte **47 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) répartis sur 26 communes**. Cette actualisation a vu l'intégration de 10 nouveaux quartiers et le retrait de 4 autres, portant à environ 180 000 le nombre d'habitants vivant en QPV.

Pour répondre aux enjeux de ces territoires, l'État a lancé les 3 nouveaux contrats de ville "Engagements Quartiers 2030", signés en décembre 2024, à l'échelle des EPT.

### LES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Signés les 2, 3 et 4 décembre 2024, les nouveaux contrats de ville ont été redéfinis à l'échelle des établissements publics territoriaux, avec un contrat unique par territoire.

Trois objectifs majeurs guident cette nouvelle contractualisation :

- accélérer et simplifier l'action publique pour des résultats concrets et mesurables ;
- répondre aux aspirations prioritaires des habitants : sécurité, cadre de vie, accès aux services ;
- mieux mobiliser les acteurs publics et privés.

Fondés sur les besoins locaux, les contrats « Engagements Quartiers 2030 » s'articulent autour :

- d'un socle de thématiques communes : sécurité, écologie du quotidien, accès aux services, mixité sociale, emploi ;
- de projets spécifiques à chaque quartier, coconstruits avec les acteurs locaux et les habitants ;
- d'un volet investissement ciblé pour financer des actions structurantes.

### L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

Les logements locatifs sociaux des organismes HLM peuvent bénéficier d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Cet abattement de 30 % est consenti par la commune et compensé en partie par l'État à hauteur de 40 %.

Sur les 26 ayant des QPV, 22 communes ont signé une convention et 23 bailleurs sont concernés.

**Le montant de l'abattement représente près de 11M€ en 2024.**

Pour 2024, la répartition par établissement public territorial (EPT) est la suivante :

- EPT 10 : 2,9M€ (4 communes) ;
- EPT 11 : 2M€ (6 communes) ;
- EPT 12 : 5,6M€ (12 communes).

Les plans d'actions annuels sont adaptés à chaque quartier en fonction des besoins pour laisser toute latitude dans le choix des priorités. Les petits travaux d'amélioration de la qualité de service constituent 35% des activités financées.

Les principaux axes d'intervention sont :

- l'animation, le lien social, le vivre ensemble (19%) ;
- le sur-entretien (18%) ;
- le renforcement de la présence de proximité et la tranquillité résidentielle (16%).

## Les journées départementales de l'égalité des chances (JDEC)

La préfecture du Val-de-Marne organise chaque année les JDEC. Cette initiative, lancée en 2021, visent à mettre à l'honneur les institutions, associations, collectifs citoyens, qui œuvrent quotidiennement sur le terrain en faveur de l'égalité des chances.

Chaque édition repose sur une thématique porteuse, choisie pour sa capacité à rassembler et à mobiliser. En 2024, la **culture** a été retenue comme fil conducteur des JDEC, en tant qu'outil d'émancipation, de connaissance de soi et d'ouverture aux autres. Elle s'est imposée comme un vecteur de mixité sociale et de citoyenneté.

Du 26 au 28 novembre 2024, **près de 20 ateliers ont été déployés dans une dizaine de communes** du département, touchant un large public, avec le soutien actif des services de l'État.

Ces actions ont permis de :

- favoriser l'accès à la culture sous toutes ses formes (street-art, théâtre, ateliers participatifs...) ;
- mettre en valeur des initiatives locales inspirantes ;
- créer des espaces de dialogue, notamment dans les quartiers prioritaires.

La cérémonie de clôture, organisée en janvier 2025, a rassemblé environ 200 personnes, valorisant les initiatives mises en œuvre, les partenaires engagés, et donnant la parole aux Val-de-Marnais investis dans cette dynamique.

Édition après édition, les JDEC s'ancrent comme un rendez-vous structurant du calendrier départemental. Elles participent pleinement à la mise en œuvre des priorités nationales : lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, inclusion des jeunes, culture pour tous.



La préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès des enfants d'une école à Chevilly-Larue bénéficiant d'une « Classe Orchestre » - 26 novembre 2024

## LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Les PRE sont des dispositifs d'accompagnement individualisé financés par l'État destinés aux enfants en fragilité scolaire, sociale ou familiale, construits en lien avec les familles et les acteurs éducatifs, sanitaires et sociaux.

Ces programmes se déploient sur 13 communes du département : Créteil, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Fontenay, Orly, Choisy-le-Roi, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Arcueil.

**En 2024, 1 484 500€ ont été consacrés aux 13 PRE, soit + 2,66% par rapport à l'année 2023.**

## LES CITÉS ÉDUCATIVES

Les cités éducatives visent à renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans des quartiers prioritaires de la politique de la ville en mobilisant tous les acteurs éducatifs, sociaux et associatifs pour garantir un parcours éducatif cohérent, de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

Renforçant la coopération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les cités éducatives permettent de créer un cadre stable et structurant autour des enfants et des jeunes.

5 cités éducatives sont labellisées dans le Val-de-Marne :

- Champigny-sur-Marne/Chennevières-sur-Marne ;
- Créteil ;
- Orly ;
- Villeneuve-Saint-Georges ;
- Valenton.



Signature de la Cité éducative de Villeneuve-Saint-Georges - octobre 2024

En 2024, l'État a renforcé son soutien à ces cités avec une enveloppe de 1 635 000 €, en hausse de près de 16% par rapport à 2023, traduisant une volonté claire d'intensifier l'action éducative dans les quartiers politiques de la ville.

## LE PLAN RÉGIONAL D'INSERTION POUR LES JEUNES (PRIJ)

Le PRIJ a pour vocation de repérer et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en grande difficulté d'insertion, en mobilisant les acteurs locaux autour de chaque situation (emploi, santé, logement, citoyenneté, loisirs...).

Ce dispositif repose sur une coordination partenariale étroite entre institutions (État, missions locales, collectivités, associations...), avec un suivi individualisé et des réunions régulières pour garantir des parcours adaptés et efficaces.

Dans le Val-de-Marne, le PRIJ est actif dans 9 communes, dont Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Cachan, Créteil, Fontenay, Villejuif, Vitry-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton.

**En 2024, le bilan établi par la préfecture de la région Île-de-France a souligné les excellents résultats du département, notamment eu égard au taux de sorties positives qui est de 57 %, attestant de la pertinence et de l'efficacité du dispositif sur le terrain.**

## LE BATAILLON DE LA PRÉVENTION

Le bataillon de la prévention déploie des **éducateurs spécialisés** au sein des collèges de quartiers sensibles afin de prévenir les tensions, restaurer le dialogue avec les jeunes et retisser le lien social.

Expérimenté depuis 2021 dans le quartier du Bois l'Abbé (Champigny-sur-Marne/ Chennevières-sur- Marne), le dispositif a fait la preuve de son efficacité.

L'État a confirmé son maintien en 2025, avec un financement dédié et la mobilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, illustrant une volonté claire de renforcer la présence éducative dans les quartiers politiques de la ville.

### **3. PROMOTION DES VALEURS RÉPUBLICAINES ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN**

En 2024, l'État a déployé dans le Val-de-Marne une action structurée en faveur de la promotion des valeurs républicaines et d'encouragement à l'engagement citoyen.

#### **UN PARCOURS STRUCTURÉ D'INTÉGRATION À LA RÉPUBLIQUE**

Le contrat d'intégration républicaine (CIR) constitue une étape essentielle du parcours d'accueil des étrangers en situation régulière. En 2024, 4 311 personnes ont signé un CIR dans le Val-de-Marne s'engageant ainsi dans une démarche d'adhésion active aux principes de la République.

Les signataires ont bénéficié d'un dispositif de formation civique renforcé abordant concrètement les valeurs républicaines (laïcité, égalité femmes-hommes, liberté d'expression, accès aux droits) à l'occasion d'ateliers interactifs.

Les financements de l'État pour le contrat d'intégration républicaine (2024) sont de :

- 782 000 € pour la formation civique ;
- 2,5 M€ pour la formation linguistique (519 000 heures dispensées).

#### **ACCÈS À LA NATIONALITÉ : RENFORCER L'ADHÉSION AUX VALEURS RÉPUBLICAINES**

La plateforme départementale de naturalisation a permis, en 2024, à 2 867 personnes d'acquérir la nationalité française, après un parcours marqué par l'évaluation de leur assimilation. Les entretiens conduits en préfecture ont permis de vérifier leur compréhension des droits et devoirs du citoyen ainsi que des principes républicains à commencer par celui de la laïcité.

Un plan d'action d'amélioration, élaboré à l'issue d'un audit national, a été intégralement mis en œuvre, témoignant de l'investissement de l'État pour un service public plus performant et plus exigeant sur les valeurs fondamentales de la République.

#### **SERVICE CIVIQUE : FAIRE VIVRE LA RÉPUBLIQUE CHEZ LES JEUNES**

Le service civique constitue un levier d'engagement citoyen. En 2024, 1 270 jeunes ont signé un contrat de service civique dans le Val-

de-Marne dont 588 via des structures agréées au niveau départemental.

Ce dispositif, accessible sans condition de diplôme, permet aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général (solidarité, environnement, culture, éducation...).

En 2024, l'État a versé près de 3 M€ pour le service civique aux structures agréées pour les indemnités jeunes, le soutien au tutorat et les frais de formation civique et citoyenne (PSC1)

#### **SOUTENIR LES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES VALEURS RÉPUBLICAINES**

L'État a soutenu activement le dynamisme associatif via le fonds de développement de la vie associative (FDVA). En 2024, 637 000 € ont été mobilisés pour soutenir 183 projets associatifs. Une attention particulière a été portée aux structures de petite taille et aux actions menées dans les territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, territoires périurbains).

Ces projets ont contribué à renforcer la cohésion sociale, l'expression citoyenne, et la structuration du tissu associatif local.

### **4. ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LEURS DÉMARCHES EN AMÉLIORANT LES SERVICES PUBLICS**

#### **DÉLIVRANCE DES TITRES : UNE MONTÉE EN QUALITÉ DU SERVICE**

Le centre d'expertise et de ressources des titres (CERT), compétent pour les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, a validé 488 878 titres d'identité (CNI et passeports) en 2024.

Bien qu'en recul de 17 % par rapport à 2023, ce volume reste comparable à celui observé avant la crise sanitaire. Plus de 93 % des demandes ont été satisfaites. Les 7 % restants concernent les demandes rejetées car non justifiées (personne non française, demande de second passeport...) ou des demandes mises en instance pour investigations complémentaires ou en attente de documents manquants lors du dépôt de la demande. Certaines demandes qui n'ont pas pu être satisfaites en 2024 ont pu l'être en 2025 en fonction de la date du retour.

Le délai moyen pour obtenir un rendez- vous en mairie dans le Val-de-Marne a été réduit à 7 jours, contre 19 jours fin 2023. Le délai moyen de la chaîne d'instruction (CERT) est passé d'environ 13 jours en 2023 à environ 11 jours en 2024.

Enfin, le délai moyen de mise à disposition des titres est passé d'environ 44 jours en 2023 à environ 14 jours en 2024.

## **ASSURER L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES ETRANGERS**

A l'instar des années précédentes, le nombre de demandes d'asile et de titres de séjour demeure à un niveau élevé dans le département. Ainsi, 128 852 titres ou documents délivrés (+ 6 % par rapport à 2023).

Parmi ces documents délivrés :

- 10 248 documents de circulation pour étrangers mineurs (DCEM) ;
- 4 539 titres de voyage pour réfugiés ;
- 4 274 autorisations provisoires de séjour délivrées au bénéfice des déplacés d'Ukraine (+ 23 % par rapport à l'année 2023) dont 212 au titre de la première demande et 4 062 au titre du renouvellement ;

Par ailleurs, 498 jeunes ont été accueillis sur deux guichets au titre du dispositif d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM) (- 46 % par rapport à l'année 2023).

## **UN FOCUS SUR L'AMÉLIORATION CONTINUE AVEC UNE PRIORITÉ SUR L'ACCUEIL**

L'année 2024 a été marquée par la préparation de la labellisation QualiATE des trois sites : préfecture, sous-préfecture de Nogent-sur-Marne et sous-préfecture de L'Haÿ-les- Roses.



Ce nouveau référentiel, plus exigeant, intègre les priorités du ministère de l'Intérieur et propose des modules obligatoires et optionnels. Dans le Val-de-Marne, l'accent a été mis sur la délivrance des titres (CNI, passeports, documents de séjour), dans une optique de modernisation et

d'amélioration de l'accueil des usagers.

De plus, le comité local des usagers et de l'amélioration continue, instance de dialogue réunissant l'ensemble des services en relation avec les usagers, CERT et services étrangers à Créteil, L'Haÿ-les-Roses et Nogent-sur-Marne, la DDPP, des représentants d'associations d'usagers et des collectivités territoriales a été réuni le 19 mars 2025. L'avancement de la démarche qualité, le bilan des actions menées, la présentation des résultats des enquêtes de satisfaction et métiers, ainsi que la stratégie de communication ont été présentés. Un processus d'échange avec les représentants des usagers a été engagé afin de connaître leurs suggestions pour l'amélioration de l'accueil des usagers.



Comité local des usagers et de l'amélioration continue - mars 2025



*Chantier de la ligne 15 du métro  
à Orly - 15 mai 2024*

# 4

# L'État, moteur d'un aménagement durable des territoires

Les enjeux majeurs que représentent le dérèglement climatique, la pression foncière et la transformation urbaine ont un impact considérable dans les choix des politiques publiques mises en œuvre dans le Val-de-Marne. L'accompagnement technique aux collectivités et une mobilisation exceptionnelle de financements publics ont marqué l'activité des services de l'État dans ce domaine en 2024.

## 1. SOUTIEN ACTIF AUX PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'État met à disposition des collectivités territoriales plusieurs leviers de financement qui permettent aux communes, intercommunalités et au conseil départemental d'engager des projets structurants. **En 2024, l'État a soutenu la transition écologique dans le département en finançant 105 projets, représentant 86,8 M€ d'investissements publics, dont 27,9 M€ apportés sous forme de dotations et subventions de l'État.**

**Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :** cette dotation finance les projets d'envergure portés par les communes et leurs groupements. Elle soutient notamment la transition écologique, le développement du numérique, la sécurité ou encore les équipements scolaires.

**Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :** spécifiquement destinée aux communes les moins peuplées, la DETR a permis d'améliorer les équipements de proximité et l'accessibilité des services publics en milieu périurbain. 12 communes du Val-de-Marne ont été éligibles en 2024 : Ablon-sur-Seine, Boissy-St-Léger, Joinville-le-Pont, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Le Plessis-Trévise, La Queue-en-Brie, Santeny, Villevcresnes.

**Dotation politique de la ville (DPV) :** réservée aux quartiers prioritaires, cette dotation finance des équipements publics et des actions de cohésion sociale.

**Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) :** cette dotation de soutien à l'investissement des départements accompagne des projets portés par le conseil départemental du Val-de-Marne. Trois opérations ont été soutenues :

- la création d'aménagements cyclables sécurisés à Charenton-le-Pont ;
- la restructuration de la crèche des Gondoles à Choisy-le-Roi ;
- la restructuration de la crèche des Hautes Bornes à Orly.

<p>DSIL (investissement local)</p> <p>40 projets retenus</p> <p><b>Subventions : 5 707 196 €</b></p>	<p>DETR (territoires ruraux)</p> <p>9 projets retenus</p> <p><b>Subventions : 677 795 €</b></p>
<p>DPV (politique de la ville)</p> <p>12 dossiers retenus (86% des demandes)</p> <p><b>Subventions : 4 277 406 €</b></p>	<p>DSID (investissement départemental)</p> <p><b>Subventions : 1 270 289€</b></p>

## LE « FONDS VERT » : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Mis en place par l'État en 2023 et reconduit en 2024, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires constitue un outil financier pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la transition écologique. Il permet de soutenir des projets portés par les collectivités territoriales dans des domaines essentiels : rénovation énergétique, préservation de la biodiversité, gestion durable de l'eau, ou encore prévention des risques naturels.

En 2024, l'action de l'État dans le département s'est traduite par une mobilisation significative du fonds vert :

- **44 projets financés, représentant un montant global de 16 M€,**
- 23 communes, 2 établissements publics territoriaux (EPT) et le conseil départemental ont été bénéficiaires de l'appui de l'État.
- **6,36 M€ mobilisés pour la rénovation énergétique des établissements scolaires,**

Cette dynamique témoigne d'une part, de la volonté de l'État de soutenir, de manière ciblée et efficace, les initiatives territoriales en faveur de l'écologie et d'autre part, de la capacité des acteurs locaux à s'emparer de ce levier.

L'État a ainsi accompagné les collectivités dans l'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine bâti, participant ainsi à la baisse des consommations d'énergie, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au confort des usagers.

Au-delà de la rénovation énergétique, les projets retenus dans le Val-de-Marne illustrent la diversité des enjeux environnementaux pris en compte :

- modernisation de l'éclairage public ;
- renaturation des espaces urbains ;
- prévention des inondations et adaptation au changement climatique.

Ces thématiques ont été privilégiées dans le processus de sélection des dossiers en cohérence avec les priorités nationales définies par l'État.

### Un accompagnement structurant de l'État pour accélérer la planification énergétique locale

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération pour la production d'énergies renouvelables (APER), l'État appuie les collectivités dans l'identification de zones d'accélération pour l'implantation prioritaire de projets d'énergies renouvelables (ZAEEnR). Ce dispositif vise à simplifier les procédures administratives et à mobiliser des avantages financiers, dans une logique de concertation locale.

Le Val-de-Marne, territoire à fort potentiel en matière de géothermie et de photovoltaïque, s'inscrit dans cette dynamique. En 2024, 11 communes ont délibéré sur les ZAEEnR et 41 zones ont été identifiées par les collectivités. Les filières privilégiées sont :

- le photovoltaïque (46 %) ;
- la géothermie (36 %) ;
- le solaire thermique (11 %) ;
- la biomasse (3 %) ;
- l'hydroélectricité (3 %).



Conférence départementale pour restituer aux communes les remontées locales et assurer un dialogue constructif sur la planification énergétique -  
18 octobre 2024

## **LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE À TRAVERS L'ORGANISATION PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES (COP) DÉPARTEMENTALE 2024**

Dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, **la conférence des parties (COP) régionale**, tenue le 2 avril 2024, a présenté un panorama de 43 leviers à l'horizon 2030 répartis en deux volets principaux : la décarbonation et la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources.

La territorialisation de cette planification repose sur quatre étapes clés :

1. l'élaboration d'un **diagnostic partagé** à l'échelle régionale, à partir d'un questionnaire adressé aux collectivités ;
2. l'organisation d'un **débat** à l'échelle régionale ;
3. la **déclinaison des actions** à l'échelle infra-régionale ;
4. l'élaboration de la **feuille de route** régionale pour 2030.

L'objectif de la **COP départementale** était de renforcer la mobilisation des acteurs territoriaux en faveur de la transition écologique en facilitant l'identification collective de leviers

d'action concrets et en assurant leur déclinaison à l'échelle locale.

Organisée le 30 septembre 2024 par les services de l'État, cette COP a constitué un temps fort de concertation territoriale. Elle a réuni plus de 60 participants (dont des collectivités, des aménageurs, des associations et des opérateurs de l'État), permettant de croiser les expertises et de faire émerger des pistes d'action communes en matière de transition écologique.

Dans le prolongement de cette dynamique, un atelier collaboratif s'est tenu le 4 octobre 2024. Il a rassemblé une vingtaine de structures (collectivités, bailleurs sociaux, aménageurs, ADEME, CEREMA, CAUE 94) afin d'approfondir le diagnostic partagé.

Trois priorités départementales ont été identifiées :

- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- le développement des transports ;
- la préservation de la biodiversité.



Une nouvelle COP départementale est organisée en septembre 2025 afin de consolider les actions d'adaptation au changement climatique définies en 2024, dans l'objectif d'alimenter, d'ici la fin de l'année, la feuille de route régionale 2030.

## 2. STRATÉGIE D'UN URBANISME ÉQUILIBRÉ AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DURABLE

### UNE POLITIQUE DE CONSTRUCTION INCLUSIVE ET AMBITIEUSE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Portée par le programme national « **Territoires engagés pour le logement** », la stratégie d'urbanisme dans le Val-de-Marne cherche à répondre au besoin en logements tout en intégrant des exigences environnementales fortes.

Dans le prolongement de cette ambition, le Gouvernement a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à accélérer la production de logements sur des territoires prioritaires notamment en zones tendues.

**Pour le Val-de-Marne, l'objectif fixé pour 2024 est la production de 1 500 logements supplémentaires d'ici 2027 dont 25 % de logements sociaux.** Les efforts de construction se concentrent sur les quartiers de gare et les zones où la pression immobilière est forte.

Trois projets ont été sélectionnés parmi les 22 projets lauréats au niveau national, faisant du Val-de-Marne le département le mieux représenté au sein du programme. Dans le cadre de ce dispositif, **15 millions d'euros ont été attribués par l'État, soit 5 millions d'euros par projet retenu.** Ce financement est arrêté dans trois conventions signées en 2024 entre l'État et les collectivités porteuses de projet, lesquelles s'engagent à construire de nouveaux logements, notamment dans les quartiers de gare du Grand Paris Express (GPE), tout en intégrant des pensions de famille dans leur programme.

Les trois projets lauréats sont :



Inauguration du Paris Saclay Cancer Cluster en présence de Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à Villejuif - 3 février 2023

#### Les Ardoines – Vitry-sur-Seine

Ce projet transforme d'anciennes friches industrielles en un quartier urbain innovant, exemplaire sur le plan écologique, avec un fort accent sur les mobilités douces (ligne 15, Tzen, pistes cyclables). Il prévoit :

- la construction de 5 439 logements, dont 44 % de logements sociaux et 89 logements étudiants ;
- la création de 20 000 emplois ;

Les premières livraisons de logements ont eu lieu en 2024.

#### Campus Grand Parc – Villejuif

Situé autour de la future gare du Grand Paris Express, ce projet de requalification d'une friche urbaine vise à créer une centralité végétalisée, apaisée et multimodale, renforçant l'attractivité du territoire. Il prévoit :

- environ 3 200 logements, dont 37 % de logements sociaux, 100 logements étudiants et une pension de famille ;
- l'implantation du **Paris Saclay Cancer Cluster** (PSCC), pôle d'excellence en oncologie soutenu par le dispositif porté par l'État « France 2030 ».

#### Val de Fontenay, Alouettes - Fontenay-sous-Bois

Situé à l'intersection de plusieurs lignes du Grand Paris Express, ce projet vise à faire du secteur un écoquartier structurant, centré sur le pôle multimodal de Val-de-Fontenay. Il prévoit :

- la renaturation des espaces publics ;
- la reconversion de bâtiments tertiaires en logements pour un total de 4 029 logements, dont 28,8 % de logements sociaux, 577 logements étudiants et 100 pensions de famille ;
- une démarche environnementale ambitieuse, récompensée par les labels « 100 quartiers innovants et écologiques » (Région Île-de-France) et « Démonstrateur de la ville durable » (France 2030).

### 3. DYNAMIQUES D'AMÉNAGEMENT RENFORCÉES

En 2024, l'État a intensifié son engagement dans la conduite de projets d'aménagement en s'appuyant sur des projets partenariaux d'aménagement (PPA) contractualisés avec les collectivités et les opérateurs locaux. Cette dynamique s'est traduite par le renforcement du PPA Charenton-Bercy et le lancement du PPA Marne-est.

#### PPA Charenton-Bercy : approfondissement d'un projet de transformation urbaine majeure

Situé à la limite du 12e arrondissement de Paris, le quartier de Charenton-Bercy, à Charenton-le-Pont, bénéficie d'un environnement naturel privilégié (bois de Vincennes, parc de Bercy, Seine), mais souffre d'un enclavement, de risques d'inondation et d'un déficit d'attractivité.

Signé en 2021, le PPA "Charenton-Bercy", porté par l'EPT Paris-Est Marne & Bois et la commune de Charenton-le-Pont, vise à revitaliser ce secteur à travers la réalisation de la ZAC "Charenton-Bercy", projet emblématique de requalification urbaine.

##### Le programme prévoit :

- **180 000 m<sup>2</sup> dédiés aux bureaux et activités économiques ;**
- **41 000 m<sup>2</sup> pour l'hôtellerie et le co-living ;**
- **34 000 m<sup>2</sup> de commerces et de services ;**
- **145 000 m<sup>2</sup> de logements, dont 30 % de logements sociaux ;**
- **8 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics (crèche, école).**

Un volet structurant du projet consiste à favoriser les mobilités douces avec, notamment, la construction de la passerelle Valmy, destinée à reconnecter les deux parties du quartier

#### PPA : Marne-est : un nouveau projet partenarial pour structurer le territoire autour du pôle gare Villiers – Champigny – Bry (VCB)

En 2024, l'État a initié un nouveau projet partenarial d'aménagement (PPA) dans le secteur stratégique du futur pôle gare Villiers – Champigny – Bry-sur-Marne (VCB).

Signé avec les collectivités et les opérateurs, ce PPA vise à coordonner les actions sur plusieurs zones d'aménagement concerté (ZAC) en développement :

- la ZAC des Portes de Villiers ;
- la ZAC Marne Europe ;
- la ZAC des Boutareines ;

- la ZAC Champigny Paris-Est.

##### Les objectifs stratégiques sont :

- offrir une qualité de vie renforcée par une production de logements diversifiés ;
- stimuler l'attractivité économique à travers le développement de filières stratégiques ;
- promouvoir les mobilités durables ;
- préserver la biodiversité locale.

L'État a investi 1,42 M€ dans le cadre du contrat de plan État-Région Île-de-France, dont 1,2 M€ en 2024, afin de financer les études de préfiguration et le lancement du programme d'action 2025.

Outre l'apport financier, l'État joue un rôle actif dans la gouvernance et la coordination du PPA notamment par l'animation des instances de pilotage et l'appui technique aux collectivités.

#### PERSPECTIVES 2025

Les travaux préparatoires menés en 2024 ont abouti à la signature officielle du PPA Marne-est le 11 février 2025.

Le lancement d'un PPA de préfiguration permettra d'élaborer un programme stratégique d'aménagement et de lancer les études nécessaires à la future mise en œuvre du PPA opérationnel.

L'État continuera à s'investir pleinement dans la structuration d'un quartier de gare exemplaire, résolument tourné vers l'attractivité, la qualité de vie et la transition écologique.

## 4. MODERNISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES

### LE VAL-DE-MARNE, TERRITOIRE STRATÉGIQUE DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Grand Paris Express (GPE), projet de métro automatique et mis en œuvre dans le cadre d'un accord entre l'État et la Région Île-de-France, constitue un chantier d'ampleur inédite : **200 km de lignes nouvelles, 68 gares, 7 centres techniques, et une profonde transformation des territoires traversés.**

Ce projet structurant bénéficie d'un financement d'envergure mobilisant l'État, les collectivités locales, l'Union européenne et des investisseurs privés. La Société des Grands Projets (SGP), maître d'ouvrage, est dotée d'un budget estimé à 36 milliards d'euros, dont 22,5 milliards levés via des obligations vertes, reflétant l'ambition environnementale de l'opération.

Les nouvelles lignes, entièrement électrifiées, contribueront à réduire de 27 millions de tonnes les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, faisant du GPE un vecteur majeur de la transition écologique.

Dans le Val-de-Marne, les services de l'État ont été pleinement mobilisés en 2024, tant sur le plan technique que dans la coordination locale, pour assurer la réalisation des travaux, accompagner les collectivités, organiser les comités de gare et garantir l'interconnexion avec les autres modes de transport.

**Le département sera traversé par trois lignes majeures du GPE :**

- **le prolongement de la ligne 14 sud, avec la création de 6 nouvelles gares dans le Val-de-Marne ;**
- **la ligne 15 sud (mise en service fin 2026) et la ligne 15 est (mise en service en 2031), avec la création de 12 nouvelles gares dans le Val-de-Marne ;**
- **la ligne 18, renforçant la connexion avec le plateau de Saclay.**

- **Mise en service du prolongement de la ligne 14 sud – le 24 juin 2024**

La ligne 14 relie désormais Saint-Denis-Pleyel à l'aéroport d'Orly en desservant 6 communes du Val-de- Marne : Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Thiais et Orly.

Elle favorise la mobilité régionale, le désenclavement de certains quartiers, et accompagne le développement de pôles stratégiques tels que Orly-Rungis ou la future Cité de la gastronomie.

- **Ligne 15 sud – Mise en service prévue fin 2026**

Reliera Pont de Sèvres à Noisy-Champs, avec 10 gares implantées dans le Val-de-Marne, renforçant l'interconnexion entre communes de banlieue et desservant des sites majeurs : Institut Gustave-Roussy, MAC/VAL, Hôpital Henri-Mondor...

- **Ligne 15 est – Mise en service prévue en 2031**

Reliera Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre, avec 3 gares dans le Val-de-Marne : Val-de-Fontenay, Le Perreux-sur-Marne et Champigny Centre...

- **Ligne 18**

Reliera Orly à Versailles via le plateau de Saclay, renforçant les liens avec les pôles universitaires, de recherche et d'innovation. Elle constitue un levier d'attractivité pour les entreprises de haute technologie implantées dans le Val-de-Marne.

## Des comités de gare pour des pôles multimodaux performants

Afin d'organiser efficacement les interconnexions entre les futures gares et les réseaux existants ( métro, tramway, bus, modes actifs), l'Etat a favorisé la mise en place de comités de gare locaux, en partenariat avec les collectivités, établissements publics territoriaux et aménageurs.

### Un accompagnement de qualité autour des nouvelles gares

Les gares du GPE sont au cœur de projets de renouvellement urbain intégrés visant à revitaliser les quartiers environnants.

Les services de l'Etat se sont mobilisés pour accompagner l'émergence de projets urbains associant production de logements, mixité fonctionnelle et sociale (avec la présence d'une pension de famille à proximité de chaque gare) et adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, un fonds de soutien régional aux quartiers de gare a été créé : 1,2 million d'euros ont été attribués en 2024 par l'Etat aux projets lauréats du Val-de-Marne.



## Développement des mobilités actives : une priorité pour un territoire décarboné



Piste cyclable, avenue du Général de Gaulle à Créteil

### • Le Fonds mobilités actives

Ce fonds national, doté de 350 M€ sur 7 ans, soutient les collectivités dans le déploiement de pistes cyclables structurantes notamment en zone périurbaine. Dans le Val-de-Marne, il a permis la réalisation de 10 km d'infrastructures cyclables pour un montant de 10 M€, dans le cadre du Plan Vélo.

### • Le réseau cyclable olympique – Paris 2024

En lien avec les Jeux Olympiques, un réseau cyclable olympique a été aménagé pour desservir les sites de compétition, dont celui de Vaires-sur-Marne. Les services de l'Etat ont accompagné le conseil départemental du Val-de-Marne dans la suppression de discontinuités cyclables en particulier à Joinville-le-Pont et Saint-Maurice. Les travaux, achevés avant le 20 juillet 2024, ont permis un jalonnement complet du parcours.

### • Le schéma directeur des voies réservées (SDVR)

Inscrit dans le CPER Île-de-France 2023-2027, le SDVR prévoit la création de voies réservées à certaines catégories de véhicules sur le réseau non concédé afin de favoriser le covoiturage et les transports collectifs rapides.

Dans le Val-de-Marne, un tronçon de l'autoroute A6a entre Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses a été identifié comme éligible. L'Etat pilote ce projet en lien étroit avec la région, le département et les collectivités concernées.



Evénement « Du stade vers l'emploi »  
à Bonneuil-sur-Marne - 29 février 2024

# 5

# L'État au service du développement économique et de l'accès à l'emploi

Dans un contexte économique et social exigeant, l'État a déployé en 2024 une action dynamique dans le Val-de-Marne, en investissant dans l'innovation, en renforçant l'insertion et en travaillant à répondre aux besoins en compétences des territoires.

## 1. ACCÉLÉRATION DES DYNAMIQUES D'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

### **FRANCE 2030 : INVESTIR DANS LES TECHNOLOGIES DE DEMAIN**

France 2030 est un plan d'investissement d'avenir mis en place par l'État pour accélérer l'innovation, la transition écologique et la réindustrialisation du pays, en soutenant les filières stratégiques et les technologies émergentes. Depuis son lancement en octobre 2021, France 2030 suit une trajectoire dynamique.

**Dans le Val-de-Marne, ce programme a permis de financer 130 projets pour un montant total de 508 M€.**

Ces projets soutenus reflètent la diversité des acteurs mobilisés sur le territoire :

- 52 projets portés par des PME/ ETI ;
- 6 projets portés par des associations ;
- 9 projets portés par des organismes de recherche ;
- 27 projets portés par des grandes entreprises ;
- 29 projets portés par des établissements publics (écoles et université) ;
- 3 projets portés par des collectivités territoriales ;
- 6 projets portés par des personnes physiques dans le cadre du concours d'innovation « i-LAB ».

France 2030 a ainsi révélé les talents et le fort dynamisme de l'innovation dans le département du Val-de-Marne.

### **REBOND INDUSTRIEL DANS LE TERRITOIRE GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**

Labellisé « Territoire d'industrie » depuis 2018, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) bénéficie d'un accompagnement financier pour soutenir les projets industriels et redynamiser les bassins d'emplois dégradés.

En 2024, l'État a mobilisé 2 M€ supplémentaires via l'appel à manifestation d'intérêt « Rebond industriel » assortis de l'appui de deux cabinets de conseil pendant 3 mois pour accompagner les porteurs de projets.

Les services de l'État ont accompagné l'EPT GOSB dans le pilotage du dispositif, le choix des projets retenus et le suivi des candidatures.

Grâce au dispositif « Rebond Industriel », 78 projets, portés par 56 entreprises, ont été identifiés, soit 131 M€ d'investissements industriels sur 2 ans et 540 créations potentielles d'emplois.



## ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

Dans un contexte économique incertain, l'État s'est engagé pour soutenir les entreprises du territoire en s'appuyant sur une offre structurée de dispositifs.

Un guichet unique est assuré par le conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED) pour accompagner les dirigeants confrontés à des difficultés financières.

Il mobilise notamment :

- la **commission des chefs de services financiers** (CCSF) qui permet de négocier des échéanciers coordonnés pour les dettes fiscales et sociales. En 2024, 63 situations d'entreprises ont été traitées ;
- l'outil « **signaux faibles** », un système d'alerte fondé sur des données économiques et sociales, permettant d'identifier en amont les fragilités des entreprises et de leur proposer un accompagnement ciblé. Au total, 66 entreprises ont été contactées en 2024 ;
- les **aides énergie** : en 2024, dans le prolongement de la sortie du bouclier tarifaire pour l'électricité, le Gouvernement a mis en œuvre une aide ciblée visant les dépenses d'électricité des contrats signés ou renouvelés avant le 30 juin 2023 à des prix élevés pour les ETI grandes consommatrices d'énergie. Les TPE et PME ont continué, quant à elles, de profiter de l'amortisseur électrique sans démarche particulière pour en bénéficier dès lors qu'elles en avaient déjà bénéficié en 2023.

Depuis septembre 2023, le service d'accompagnement fiscal des PME (AFPME) a été déployé dans le département. Il permet aux chefs d'entreprise de bénéficier d'un appui confidentiel et sécurisé sur les questions fiscales complexes (crédits d'impôt, rescrits, statut de jeune entreprise innovante).

**En 2024, 39 entreprises ont été accompagnées**, illustrant l'utilité de cette relation de confiance pour sécuriser les projets à fort enjeu économique.

## 2. IMPULSION D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi. L'objectif est de permettre à chacun l'accès ou le retour à l'emploi.

### **MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU POUR L'EMPLOI**

Avec la création de l'opérateur France travail en remplacement de Pôle emploi, l'objectif est d'assurer l'inscription de 100 % des personnes sans emploi (dont les allocataires du revenu de solidarité active) pour leur proposer un accompagnement global et renforcé.

**Au quatrième trimestre 2024, le Val-de-Marne comptait 124 570 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.**

Le premier **comité départemental pour l'emploi** en Île-de-France a été installé dans le Val-de-Marne le 19 novembre 2024.

Coprésidé par le préfet et le président du conseil départemental, cette instance fédère les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, France Travail, les missions locales et Cap emploi.

Elle a pour vocation de coordonner les politiques publiques d'insertion, en particulier à destination des publics les plus en difficulté, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.



Dans une logique de territorialisation renforcée, ce comité départemental sera décliné à l'échelle locale, à travers l'installation de comités locaux pour l'emploi à l'échelle de chaque établissement public territorial (EPT).

Ces comités permettront de rapprocher l'action publique des réalités de terrain et de coordonner les solutions d'insertion au plus près des besoins des habitants.

## **ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

**En 2024, 74 593 demandeurs d'emploi du Val-de-Marne ont bénéficié d'un retour à l'emploi.**

Pour soutenir cette dynamique, 5 931 533 € ont été mobilisés afin de financer 14 860 prestations d'accompagnement individualisé allant de la recherche d'emploi à l'aide à la création d'entreprise.

Dans le même temps, un effort significatif a été porté sur la formation professionnelle, avec un investissement de 14 818 945 € par France Travail Val-de-Marne. Ce financement a permis de soutenir 4 201 entrées en formation, tous publics confondus.

Parmi ces actions :

- 6 175 364 € ont été consacrés à la **formation des publics prioritaires** (jeunes, personnes en situation de handicap, seniors de plus de 50 ans, résidents en quartiers prioritaires), permettant 1 139 entrées en formation.
- 1 923 667 € ont été dédiés à la **formation dans les métiers de la sécurité**, avec 1 074 entrées en formation, destinées à répondre aux besoins de recrutement liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Séminaire France Travail  
le 8 février 2024 à Créteil  
(préfecture du Val-de-  
Marne), en présence du  
directeur général de France  
Travail  
M. Thibaut Guilluy



En 2024, 10 événements « **Du Stade Vers l'Emploi** » ont été organisés dans le Val- de- Marne. Ces actions ont permis à 800 demandeurs d'emploi de rencontrer 85 entreprises locales et de valoriser les compétences issues du sport vers l'emploi.

Le secteur des Métiers de l'Humain (sanitaire, social, médico-social, petite enfance), fortement créateur d'emplois, mais en tension, a été mis à l'honneur à travers le "**Forum-Emploi des Métiers de l'autonomie**". Organisé le 19 septembre 2024 par France Travail en lien avec le Conseil départemental et l'université Paris-Est Créteil, ce forum a offert des stands d'information en job-dating, un escape-game métier, un ciné-débat et une table ronde sur les perspectives dans le médico-social.

Enfin, une initiative d'envergure a été lancée en septembre 2024 pour favoriser l'accès à l'emploi des seniors : le programme **ATOUT SENIOR**, copiloté par France Travail et l'institut de formation commerciale permanente (IFOCOP). Ce dispositif innovant vise à accompagner la reconversion professionnelle de 1 000 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans d'ici octobre 2025. Il cible 22 métiers en tension et s'articule autour d'un parcours de formation de 8 mois, composé de deux phases :

- 560 heures de formation en centre ;
- 602 heures de mise en situation en entreprise, afin de consolider les acquis par la pratique.

## **FOCUS SUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)**

Reconnue comme offre structurante, l'insertion par l'activité économique constitue un levier déterminant pour l'inclusion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Le Val-de-Marne compte, en 2024, 66 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), soutenues à hauteur de 16,76 M€ :

- 22 entreprises d'insertion ;
- 9 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;

- 26 ateliers et chantiers d'insertion, dont 2 en milieu pénitentiaire ;
- 1 entreprise d'insertion par le travail indépendant ;
- 8 associations intermédiaires dont 3 chantiers éducatifs.

Ce réseau d'acteurs permet d'organiser des parcours progressifs d'insertion durable vers l'emploi.



Visite officielle de Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités à la mission locale des Portes de la Brie - 13 mars 2024

## **BILAN ANNUEL POSITIF DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)**

Le contrat d'engagement jeune (CEJ), mis en place depuis le 1er mars 2022, constitue un outil central de retour à l'emploi pour les jeunes sans activité. L'individualisation et l'intensité de cet accompagnement, combinées à une forte implication du jeune, doivent permettre un accès plus efficace à l'emploi.

Ce sont principalement les missions locales qui assurent la mise en œuvre de ce dispositif, en complément de France Travail, qui prend en charge les jeunes les plus proches de l'emploi.

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont :

- **un parcours personnalisé pouvant durer jusqu'à 12 mois maximum ;**
- **un accompagnement individuel avec un conseiller dédié ;**
- **un programme intensif de 15 à 20h d'activité minimum, avec un cadre exigeant.**

En 2024, l'objectif départemental d'entrées en CEJ a été atteint à 100 %, avec 4 607 parcours suivis dont 3 117 en missions locales et 1 490 chez France Travail. 28% de ces entrées en contrat ont concerné des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, il existe une offre complémentaire proposée par des opérateurs spécialisés, pour accompagner de manière encore plus rapprochée les jeunes particulièrement éloignés de l'emploi pour lesquels la levée préalable de plusieurs freins à l'emploi est nécessaire (le CEJ jeunes en rupture et l'offre de repérage et de remobilisation).

Dans le Val-de-Marne, le développement de l'apprentissage s'inscrit dans une trajectoire ambitieuse, portée par un pilotage renforcé et des objectifs annuels en progression constante.

Pour 2024, la cible départementale a été fixée à 16 104 entrées en apprentissage, en hausse de 4,5 % par rapport à 2023 (15 396). Cette orientation prolonge la dynamique engagée l'an dernier, marquée par un dépassement de l'objectif avec 16 547 contrats signés.

**17 458 entrées en apprentissage ont été enregistrées pour l'année 2024, soit un taux de réalisation de l'objectif de 108 %.**



**« POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE »**

# L'État dans le Val-de-Marne

à jour au 1er septembre 2025

## *Le corps préfectoral*



Étienne STOSKOPF  
Prefet du Val-de-Marne



Véronique  
DEPREZ-BOUDIER  
Préfète déléguée pour  
l'égalité des chances



Ludovic GUILLAUME  
Secrétaire général de  
la préfecture,  
sous-préfet de  
Créteil



Naaïma MÉJANI  
Sous-préfète,  
secrétaire générale  
adjointe



Sébastien HUMBERT  
Sous-préfet de  
Nogent-sur-Marne



Denis MAUVAIS  
Sous-préfet de  
L'Haÿ-les-Roses



Emmanuel DUPUIS  
Sous-préfet,  
directeur de cabinet  
du préfet

## **Les directeurs des services départementaux et unités territoriales**



**Johanna PRIMEVERT**  
Directrice territoriale  
de la sécurité de  
proximité



**Grégory PRÉMON**  
Directeur académique  
des services de  
l'éducation nationale



**Philippe DUFRESNOY**  
Directeur  
départemental des  
finances publiques



**Eric VÉCHARD**  
Délégué  
départemental de  
l'agence régionale de  
santé  
d'Île-de-France



**Julie TISSOT**  
Directrice de l'unité  
départementale de la  
direction régionale et  
interdépartementale  
de l'environnement, de  
l'aménagement et des  
transports



**Didier TILLET**  
Directeur de l'unité  
départementale de la  
direction régionale et  
interdépartementale  
de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des  
solidarités



**Paul MENNECIER**  
Directeur départemental  
de la protection des  
populations



**Isabelle KAMIL**  
Directrice de l'unité  
départementale de la  
direction régionale et  
interdépartementale  
de l'hébergement et du  
logement



**Nicolas GERBER**  
Directeur par intérim  
du secrétariat général  
commun départemental



**Anouk MARTIN**  
Déléguée  
départementale aux  
droits des femmes et à  
l'égalité femmes-hommes



**Gérald MAROL**  
Directeur territorial  
de France Travail



**Ghislaine FINAZ**  
Cheffe de l'unité  
départementale de  
l'architecture et du  
patrimoine



**Rosine LHEUREUX**  
Directrice  
des archives  
départementales



**Philomène BONHOMME**  
Directrice du service  
départemental de  
l'office national des  
anciens combattants et  
victimes de guerre



**Abdellah BOUKELLAL**  
Directeur territorial  
de l'office français de  
l'immigration et de  
l'intégration



**Caroline LAPENE**  
Directrice territoriale  
de la protection  
judiciaire de la  
jeunesse



# Pour en savoir plus...

# Le baromètre de l'action de l'État



Les politiques prioritaires du Gouvernement (PPG)  
#cequichangepourmoi dans le Val-de-Marne

Lancé en 2021, le baromètre des résultats de l'action publique est un outil de transparence qui présente concrètement des indicateurs chiffrés afin de rendre compte de l'impact des résultats de l'action publique dans chaque département.

<https://www.info.gouv.fr/politiques-prioritaires/ile-de-france/val-de-marne>

Scannez ci-dessous pour  
télécharger ce  
rapport d'activité



**NOUS  
SUIVRE**

[https://www.val-de-marne.gouv.fr/  
@prefet94](https://www.val-de-marne.gouv.fr/@prefet94)

